



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin  
Mèl : melanie.dumoulin@cg60.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **21 MARS 2013**

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à la révision du SCoT  
Communauté d'agglomération du BEAUVAISIS

Suite à votre demande en date du 7 décembre 2012 concernant la collecte des informations nécessaires à la révision du Schéma de Cohérence territoriale du BEAUVAISIS, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

#### **I. ROUTES DEPARTEMENTALES :**

##### **ALLONNE :**

Les routes départementales (RD) n° 93, 927 et 1001 traversent la commune :

- La RD n° 93 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 2 855 véhicules dont 3 % de poids lourds ;
- La RD n° 927 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 7 133 véhicules dont 3 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus faisant trois blessés dont un hospitalisé ;
- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 20 700 véhicules dont 9 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus faisant 3 tués et 2 blessés non hospitalisés. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 3 routes départementales.

##### **AUNEUIL :**

Les routes départementales (RD) n° 2, 3, 114 et 981 traversent la commune :

- La RD n° 2 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 2 674 véhicules dont 4,5 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 10 accidents sont survenus faisant 1 tué et 11 blessés dont hospitalisés ;
- La RD n° 3 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 1 377 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
- La RD n° 114 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 981 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 6 946 véhicules dont 9 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 10 accidents sont survenus faisant 1 tué et 13 blessés dont 9 hospitalisés. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 4 routes départementales.



### **AUTEUIL :**

Les routes départementales (RD) n° 2, 114, 504 et 927 traversent la commune :

- La RD n° 2 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 2 851 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
- La RD n° 114 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2011, relèvent une moyenne journalière de 458 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 504 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 617 véhicules dont 3 % de poids lourds ;
- La RD n° 927 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués entre 2009 et 2011, relèvent une moyenne journalière de 5 395 véhicules dont 5 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 12 accidents sont survenus faisant 17 blessés dont 9 hospitalisés.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 4 routes départementales.

### **AUX MARAIS :**

Les routes départementales (RD) n° 526 et 981 traversent la commune :

- La RD n° 526 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 981 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 8 231 véhicules dont 8 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 3 accidents sont survenus faisant 1 tué et 6 blessés dont 1 hospitalisé. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 4 routes départementales.

### **BEAUVAIS :**

Les routes départementales (RD) n° 1, 35, 93, 149, 616, 901 et 1001 traversent la commune :

- La RD n° 1 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 3 164 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
- La RD n° 35 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 93 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 2 661 véhicules dont 2 % de poids lourds ;
- La RD n° 149 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 616 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2007, relèvent une moyenne journalière de 2 938 véhicules dont 3 % de poids lourds ;
- La RD n° 901 est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière :
  - pour BEAUVAIS Est, de 20 403 véhicules dont 6 % de poids lourds ;
  - pour BEAUVAIS Centre, de 14 659 véhicules dont 7 % de poids lourds ;
  - pour BEAUVAIS Ouest, de 15 983 véhicules dont 7 % de poids lourds ;

Entre 2007 et 2011, 4 accidents sont survenus faisant 2 tués et 5 blessés dont 3 hospitalisés.

- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 20 700 véhicules dont 9 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus faisant 1 tué et 3 blessés dont 2 hospitalisés.

Les RD n°901 et n° 1001 sont des routes classées à grande circulation et donc soumises à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 7 routes départementales.



### **BERNEUIL-EN-BRAY :**

Les routes départementales (RD) n° 2, 35 et 93 traversent la commune :

- La RD n° 2 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 2 145 véhicules dont 4 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus provoquant 2 blessés hospitalisés. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale ;
- La RD n° 35 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 1 071 véhicules dont 3 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu provoquant 1 blessé hospitalisé. Le plan d'alignement du 11 mai 1865, mis à jour le 22 janvier 1913, est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 93 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 479 véhicules dont 5 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu provoquant 2 blessés dont un hospitalisé. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

### **BONLIER :**

La route départementale (RD) n° 513 traverse la commune :

- La RD n° 513 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 935 véhicules dont 3 % de poids lourds. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

### **FONTAINE-SAINT-LUCIEN :**

La route départementale (RD) n° 1001 traverse la commune :

- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 7 493 véhicules dont 3 % de poids lourds. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

### **FOUQUENIES :**

Les routes départementales (RD) n° 1 et 616 traversent la commune :

- La RD n° 1 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 3 164 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
- La RD n° 616 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 2 271 véhicules dont 2 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu provoquant un tué ;

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces 2 routes départementales.

### **FROCOURT :**

Les routes départementales (RD) n° 93 et 927 traversent la commune :

- La RD n° 93 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 927 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 6 395 véhicules dont 5 % de poids lourds.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces 2 routes départementales.

### **GOINCOURT :**

Les routes départementales (RD) n° 626, 931 et 981 traversent la commune :

- La RD n° 626 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- La RD n° 931 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 020 véhicules dont 2 % de poids lourds ;
- La RD n° 981 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 5 071 véhicules dont 4 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, trois accidents sont survenus provoquant 4 blessés dont 2 hospitalisés.



Les RD n°931 et n° 981 sont des routes classées à grande circulation et donc soumises à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces 3 routes départementales.

#### **GUIGNECOURT :**

La route départementale (RD) n° 1001 traverse la commune :

- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 tué et deux blessés non hospitalisés.

Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

#### **HERCHIES :**

Aucune route départementale ne traverse la commune.

#### **JUVIGNIES :**

Les routes départementales (RD) n° 11, 52 et 149 traversent la commune :

- La RD n° 11 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 558 véhicules dont 5 % de poids lourds. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale ;
- La RD n° 52 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 979 véhicules dont 5 % de poids lourds. Le plan d'alignement du 24 février 1869 est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 149 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 605 véhicules dont 5 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 tué et 1 blessé hospitalisé. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

#### **MAISONCELLE-SAINT-PIERRE :**

Aucune route départementale ne traverse la commune.

#### **MILLY-SUR-THERAIN :**

Les routes départementales (RD) n° 133, 615 et 901 traversent la commune :

- La RD n° 133 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 7 038 véhicules dont 8 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus faisant 5 blessés dont 4 hospitalisés. Le plan d'alignement du 28 août 1834 est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 615 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant un blessé hospitalisé. Aucun plan d'alignement n'a été communiqué pour cette route départementale ;
- La RD n° 901 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 8 266 véhicules dont 14 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 4 accidents sont survenus faisant 1 tué et 5 blessés dont 4 hospitalisés. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

#### **LE MONT-SAINT-ADRIEN :**

Les routes départementales (RD) n° 1 et 626 traversent la commune :

- La RD n° 1 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 3 164 véhicules dont 4 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 tué et 1 blessé hospitalisé ;
- La RD n° 626 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces 2 routes départementales.



### **NIVILLERS :**

Les routes départementales (RD) n° 513 et 938 traversent la commune :

- La RD n° 513 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 935 véhicules dont 3 % de poids lourds ;
- La RD n° 938 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 178 véhicules dont 4 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 4 accidents sont survenus faisant 1 tué et 4 blessés dont 3 hospitalisés.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces routes départementales.

### **PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS :**

La route départementale (RD) n° 1 traverse la commune :

- La RD n° 1 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 982 véhicules dont 3 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 1 accident est survenu faisant 1 blessé hospitalisé. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

### **RAINVILLERS :**

Les routes départementales (RD) n° 503 et 931 (ancienne route nationale 31) traversent la commune :

- La RD n° 503 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 261 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 931 est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces 2 routes départementales.

### **ROCHY-CONDE :**

Les routes départementales (RD) n° 12, 513 et 931 (ancienne route nationale 31) traversent la commune :

- La RD n° 12 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 687 véhicules dont 7 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, 2 accidents sont survenus faisant 4 blessés dont 2 hospitalisés. Le plan d'alignement du 7 décembre 1880 est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 513 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 450 véhicules dont 9 % de poids lourds. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale ;
- Sur la RD n° 931, aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué.

### **SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE :**

Aucune route départementale ne traverse la commune.

### **SAINT-LEGER-EN-BRAY :**

Les routes départementales (RD) n° 503 et 981 traversent la commune :

- La RD n° 503 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 261 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 981 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 8 231 véhicules dont 8 % de poids lourds. Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces deux routes départementales.

### **SAINT-MARTIN-LE-ŒUD :**

Les routes départementales (RD) n° 35 et 526 traversent la commune :

- La RD n° 35 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 262 véhicules dont 3 % de poids lourds ;



- La RD n° 526 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces deux routes départementales.

#### **SAINT-PAUL :**

La route départementale (RD) n° 931 (ancienne route nationale 31) traverse la commune :

- La RD n° 931 est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

#### **SAVIGNIES :**

Les routes départementales (RD) n° 1 et 501 traversent la commune :

- La RD n° 1 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 2 583 véhicules dont 1 % de poids lourds. Le plan d'alignement du 27 février 1844 est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 501 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale.

#### **THERDONNE :**

Les routes départementales (RD) n° 12, 931 et 938 traversent la commune :

- La RD n° 12 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 584 véhicules dont 9 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, deux accidents sont survenus faisant 3 blessés dont 1 hospitalisé ;
- La RD n° 931 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 952 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
- La RD n° 938 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 6 278 véhicules dont 4 % de poids lourds.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces trois routes départementales.

#### **TILLE :**

Les routes départementales (RD) n° 149, 901, 938 et 1001 traversent la commune :

- La RD n° 149 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 6 938 véhicules dont 13 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 blessé hospitalisé ;
- La RD n° 901 est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière :
  - pour BEAUVAIS Est, de 20 403 véhicules dont 6 % de poids lourds ;
  - pour BEAUVAIS Centre, de 14 659 véhicules dont 7 % de poids lourds ;
- La RD n° 938, est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 6 369 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 20 700 véhicules dont 9 % de poids lourds.

Les RD n°901 et n° 1001 sont des routes classées à grande circulation et donc soumises à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces quatre routes départementales.

La commune est concernée par un projet de requalification de la voie d'accès à l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ avec une première tranche d'aménagement de la voirie existante à 2x1 voies sur une longueur de 1,2 kms et une seconde tranche de création de voirie neuve à 2x1 voies de 1,3 kilomètres.



### **TROISSEREUX :**

Les routes départementales (RD) n° 133, 149, 616 et 901 traversent la commune :

- La RD n° 133 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 7 039 véhicules dont 8 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 blessé hospitalisé. Le plan d'alignement du 22 avril 1879 est toujours applicable et opposable aux tiers ;
- La RD n° 149 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2011, relèvent une moyenne journalière de 6 938 véhicules dont 13 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, un accident est survenu faisant 1 blessé hospitalisé. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale ;
- La RD n° 616 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 2 771 véhicules dont 2 % de poids lourds. Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour cette route départementale ;
- La RD n° 901 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 15 983 véhicules dont 7 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, cinq accidents sont survenus faisant 7 blessés dont 4 hospitalisés. Le plan d'alignement du 30 janvier 1831 est toujours applicable et opposable aux tiers.

Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

La commune est concernée par un projet de déviation à partir de la RD 901. Cette voirie neuve à 2x2 voies de 8,5 kilomètres de longueur traverse les communes de BEAUVAIS, TROISSEREUX et MILLY-SUR-THERAIN.

### **VERDEREL-LES-SAUQUEUSES :**

Les routes départementales (RD) n° 52 et 149 traversent la commune :

- La RD n° 52 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 979 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 149 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 5 605 véhicules dont 5 % de poids lourds. Entre 2007 et 2011, deux accidents sont survenus faisant 4 blessés dont 1 hospitalisé.

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces deux routes départementales.

### **WARLUIS :**

Les routes départementales (RD) n° 513 et 1001 traversent la commune :

- La RD n° 513 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 1 084 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
- La RD n° 1001 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie. Entre 2007 et 2011, deux accidents sont survenus faisant 4 blessés dont 2 hospitalisés.

Cette route est classée route à grande circulation, elle est donc soumise à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué pour ces deux routes départementales.

## **II. CIRCUITS DE RANDONNEE INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) ET TRANS'OISE**

### **ALLONNE :**

Le territoire communal est concerné par le chemin de grande randonnée GR 126, empruntant les chemins ruraux et la RD 927. Les voies empruntées par ce chemin sont précisées dans le document joint.

### **AUNEUIL :**

Le territoire communal est concerné par un circuit équestre empruntant le chemin rural n°2 dit « Le chemin de Grumesnil à Sinancourt ». Ce circuit est inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 8 novembre 1991.



AUNEUIL sera également concernée à terme par le passage de la Trans'Oise, voie verte départementale, via le tronçon RAINVILLIERS - AUNEUIL.

#### **AUTEUIL :**

Le territoire communal est concerné par le passage d'un circuit équestre et d'un chemin de grande randonnée :

- Le circuit équestre est inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 8 novembre 1991 ;
- La GR 126 empruntant la RD 927 de Pontoise à Beauvais.

#### **AUX MARAIS :**

Le territoire communal est concerné par le passage d'un chemin de grande randonnée et d'un circuit inscrit au PDIPR :

- Le GR 126 empruntant la voie communale n°8 de BEAUVAIS à AUNEUIL et les chemins ruraux 1 dit des Potiers et 4 dit du Bois de la Grange ;
- Le circuit du Bois de la Grange, inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 20 juin 2002. Ce circuit emprunte les chemins ruraux n°4 du bois de la Grange, n°25 dit de Gisors et la route départementale n°526.

#### **BEAUVAIS :**

La Trans'Oise traversera à terme le territoire communal ainsi que les communes de **GOINCOURT**, **RAINVILLIERS** et **SAINT-PAUL** grâce à l'aménagement du délaissé ferroviaire BEAUVAIS - FERRIERE EN BRAY sur 26 kilomètres. L'aménagement du délaissé ferroviaire par le Département se fera jusque la rue de Pentemont. La continuité de la voie verte en agglomération devra être assurée par la commune afin de se raccorder à Wagicourt (hameau de la commune de Therdonne) dont la section a été réalisée en 2012.

L'itinéraire cyclable « Avenue Verte London - Paris » en site propre se superposera à la Trans'Oise dès sa réalisation.

#### **BERNEUIL-EN-BRAY :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

#### **BONLIER :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

#### **FONTAINE-SAINT-LUCIEN :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « Le rû de la Liovette » inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 16 juin 2008.

#### **FOUQUENIES :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

#### **FROCOURT :**

Le territoire communal est concerné par le passage du chemin de grande randonnée GR 126 empruntant le chemin rural dit « Chaussée Brunehaut » et la RD 927.

#### **GOINCOURT :**

Le territoire communal est concerné :

- par le passage du chemin de grande randonnée GR 126 dont les voies empruntées sont indiquées en pièce jointe ;
- par le projet de Trans'Oise à aménager sur le délaissé ferroviaire BEAUVAIS - FERRIÈRE EN BRAY.



### **GUIGNECOURT :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « Le rû de la Liovette » inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 16 juin 2008.

### **HERCHIES :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

### **JUVIGNIES :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

### **MAISONCELLE-SAINT-PIERRE :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « Le rû de la Liovette » inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 16 juin 2008.

### **MILLY-SUR-THERAIN :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « Sur les pas des Anglais » inscrit au PDIPR approuvé par le Conseil général par délibération du 16 juin 2008.

### **LE MONT-SAINT-ADRIEN :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

### **NIVILLERS :**

Le territoire communal est concerné par le passage de trois circuits de randonnée :

- « Le tour de ville de Velennes » empruntant le chemin rural dit de Laversines. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 10 décembre 2007 ;
- La liaison n°6 reliant le circuit « le Fond des Vallées » à la commune de NIVILLERS. Cette liaison, inscrite au PDIPR par délibération du 10 décembre 2007, emprunte les chemins ruraux dit de la Fosse Sourde et du Tour de Ville ;
- Le circuit « Le Plateau et le Fonds des Vallées », inscrit au PDIPR par délibération du 15 juin 2009, emprunte les chemins ruraux de Laversines et du Tour de Bois.

### **PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS :**

Le territoire communal est concerné par le passage de deux chemins de grande randonnée :

- Le GR 125, empruntant le chemin rural dit des Clos et le Chemin Vicinal 7 du Déroit à Courcelles ;
- Le GR 126, empruntant le GR 125, puis le Chemin départemental Beauvais Gournay et le chemin rural du Déroit à Beauvais.

### **RAINVILLERS :**

Le territoire de votre commune est concerné :

- par le passage d'un circuit équestre empruntant le chemin rural n°3 dit de " Villers Saint Barthélémy à Rainvillers par Monchy " et inscrit au PDIPR par délibération du 8 novembre 1991 ;
- par le projet de Trans'Oise à aménager sur le délaissé ferroviaire BEAUVAIS - FERRIÈRE EN BRAY.

### **ROCHY-CONDE :**

Le territoire communal est concerné par le passage de la Trans'Oise dont l'aménagement a été réalisé en 2010 (section THERDONNE - HERMES).



### **SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE :**

Le territoire communal est concerné par le passage du chemin de grande randonnée GR 126 empruntant le chemin rural 24 du Mont-Saint-Adrien à SAVIGNIES.

### **SAINT-LEGER-EN-BRAY :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « de la Grande Prairie au Bois de la Grange » dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 19 mars 2007.

### **SAINT-MARTIN-LE-NŒUD :**

Le territoire communal est concerné par le passage de deux circuits randonnée, inscrits au PDIPR, et d'un chemin de grande randonnée :

- Le circuit dit « Du Bois de la Grange », dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 20 juin 2002 ;
- Le circuit dit « De la Grande Prairie au Bois de la grange », dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 19 mars 2007 ;
- Le GR 126, empruntant le chemin rural 4 dit du Bois de la grange ;

### **SAINT-PAUL :**

La Trans'Oise traversera à terme le territoire communal grâce à l'aménagement du délaissé ferroviaire BEAUVAIS - FERRIERE EN BRAY.

### **SAVIGNIES :**

Le territoire communal est concerné par le passage de 2 circuits randonnée, inscrits au PDIPR, et d'un chemin de grande randonnée :

- Le circuit dit « Fosses et Vallées », dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 20 juin 2002 ;
- Le circuit équestre, dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés, est inscrit au PDIPR par délibération du 8 novembre 1991 ;
- Le GR 125, dont vous trouverez en pièces jointe les voies empruntées.

### **THERDONNE :**

Le territoire communal est concerné par le passage de la Trans'Oise dont l'aménagement a été réalisé en 2012 (section BEAUVAIS - CLERMONT).

### **TILLE :**

En l'état, le territoire communal n'est actuellement concerné ni par le passage d'un chemin de grande randonnée ni par un circuit inscrit au PDIPR.

### **TROISSEREUX et VERDEREL-LES-SAUQUEUSES :**

Les territoires communaux sont concernés par le passage du circuit de randonnée dit « Sur les Pas des Anglais » dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 16 juin 2008.

### **WARLUIS :**

Le territoire communal est concerné par le passage du circuit de randonnée dit « Les trésors des bois de Warluis », dont vous trouverez ci-joint les chemins empruntés. Ce circuit est inscrit au PDIPR par délibération du 23 janvier 2006.



### III. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. Néanmoins, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à préserver ces espaces et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le territoire du SCoT est concerné par :

- 15 ENS d'intérêt local :
  - o BRA06 : "*Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray : ru des Martaudes et ru d'Auneuil*" (commune d'AUNEUIL) ;
  - o BRA09 : "*Bois de Belloy*" (communes de AUX MARAIS, RAINVILLERS, SAINT-LEGER-EN-BRAY et SAINT-MARTIN-LE-NŒUD) ;
  - o BRA10 : "*Mont aux Lièvres*" (commune de BEAUVAIS) ;
  - o CLE01 : "*Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Nœud*" ((communes de AUX MARAIS et SAINT-MARTIN-LE-NŒUD) ;
  - o CLE02 : "*Les carrières*" (communes de ALLONNE et FROCOURT) ;
  - o CLE04 : "*Montagne de Merlemont, bois de Hez-Ponchon*" (commune de WARLUIS) ;
  - o CLE05 : "*Marais de Merlemont*" (communes de ROCHY-CONDE et WARLUIS) ;
  - o CLE06 : "*Butte du Quesnoy*" (commune de ROCHY-CONDE) ;
  - o PPI08 : "*Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur aval*" (communes de HERCHIES et MILLY-SUR-THERAIN) ;
  - o PPI19 : "*Forêt domaniale du Parc Saint Quentin*" (communes de BEAUVAIS, FOUQUENIES, GOINCOURT, MONT-SAINT-ADRIEN et PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS) ;
  - o PPI20 : "*Bois et Larris de Courroy*" (commune de MILLY-SUR-THERAIN) ;
  - o PPI24 : "*Coupure Verte*" (communes de BEAUVAIS et TROISSEREUX) ;
  - o PPI25 : "*Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies*" (communes de JUVIGNIES, TROISSEREUX et VERDEREL-LES-SAUQUEUSES) ;
  - o PPI29 : "*Vallon des Longues Eaux*" (commune de FONTAINE-SAINT-LUCIEN) ;
  - o PPI41 : "*Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Aronde et Brèche*" (communes de NIVILLERS et ROCHY-CONDE).
- 7 ENS d'intérêt départemental :
  - o BRA07 : "*Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crêne*" (communes PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE, SAINT-PAUL et SAVIGNIES) ;
  - o BRA08 : "*Prairies alluviales de l'Avelon*" (communes de AUX MARAIS, GOINCOURT et RAINVILLERS) ;
  - o BRA11 : "*Bocage Brayon de Berneuil-en-Bray*" (communes de AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, FROCOURT, SAINT-LEGER-EN-BRAY et SAINT-MARTIN-LE-NŒUD) ;
  - o CLE03 : "*Les Grands Prés d'Allonne*" (commune de ALLONNE) ;
  - o PDT07 : "*Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray*" (communes de AUNEUIL, AUTEUIL et BERNEUIL-EN-BRAY) ;
  - o PPI15 : "*Vallée des Villers, Bois de Belloy et de Varde*" (commune de MILLY-SUR-THERAIN) ;
  - o PPI21 : "*Coteau du Thérain*" (communes de FOUQUENIES et HERCHIES).

Vous trouverez les fiches descriptives de ces ENS en pièces jointes.

Les communes de BONLIER, GUIGNECOURT, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, THERDONNE et TILLE ne sont actuellement concernées par aucun ENS, et par aucune zone de préemption à ce titre.



#### **IV. ASSAINISSEMENT**

Le territoire du SCoT compte neuf stations d'épurations :

- La station d'épuration de BEAUVAIS d'une capacité de 110 000 EH traitant les effluents des communes de ALLONNE, AUX MARAIS, BEAUVAIS, FOUQUENIES, GOINCOURT, RAINVILLERS, SAINT-LEGER-EN-BRAY, SAINT-MARTIN-LE-NŒUD et TILLE ;
- La station d'épuration de AUNEUIL d'une capacité de 7 300 EH traitant les effluents de la commune d'AUNEUIL ;
- La station d'épuration de FROCOURT d'une capacité de 1 300 EH traitant les effluents de la commune de FROCOURT ;
- La station d'épuration de SAINT PAUL d'une capacité de 2 300 EH traitant les effluents des communes de SAINT PAUL, SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE et du MONT SAINT ADRIEN;
- La station d'épuration de THERDONNE d'une capacité de 900 EH traitant les effluents de la commune de THERDONNE ;
- La station d'épuration de ROCHY CONDÉ d'une capacité de 2 200 EH traitant les effluents de la commune de ROCHY CONDÉ ;
- La station d'épuration de WARLUIS d'une capacité de 2 000 EH qui sera supprimée à terme et dont les effluents seront traités par la station d'épuration de BEAUVAIS ;
- Les stations d'épuration de SAVIGNIERS et TROISSEREUX, qui, à terme, seront supprimées en conséquence de la mise en service de la station d'épuration de MILLY-SUR-THERAIN. Cette dernière d'une capacité de 7 000 EH traitera les effluents de MILLY-SUR-THERAIN, HERCHIES, PIERREFITE EN BEAUVAISIS, SAVIGNIES et TROISSEREUX.

#### **V. EAU POTABLE**

##### **ALLONNE :**

La commune de ALLONNE dispose de deux captages (n<sup>os</sup>1028x134 et 01028X135) déclarés d'utilité publique en janvier 2012. Les captages appartiennent au syndicat des eaux de l'agglomération beauvaisienne.

##### **AUNEUIL :**

La commune de AUNEUIL compte deux captages (n<sup>os</sup>01027X0046 et 01027X0037). Les déclarations d'utilité publique instaurant les périmètres de protection datent d'août 1984.

Le syndicat d'AUNEUIL a été rattaché au syndicat des eaux de l'agglomération beauvaisienne par la liaison SAINT-MARTIN-LE-NŒUD - AUNEUIL et assure désormais la distribution AEP (captage de FRIANCOURT).

##### **BEAUVAIS :**

La commune de Beauvais compte 4 captages (n<sup>os</sup> 01023X0085, 102-3-89, 01023X0090 et 01023X0080) déclarés d'utilité publique en février 2007 (maitrise d'ouvrage communale) alimentant les Beauvaisiens.

##### **BERNEUIL-EN-BRAY :**

La commune de BERNEUIL-EN-BRAY compte 1 point de captage (n<sup>o</sup>01027X0120) pour lequel la déclaration d'utilité publique instaurant le périmètre de protection date de mars 1984 (maitre d'ouvrage : syndicat des eaux de l'agglomération beauvaisienne).

##### **FOUQUENIES :**

La commune de FOUQUENIES compte deux points de captage (n<sup>o</sup>01023X0148 et n<sup>o</sup>102-4-149) pour lesquels les déclarations d'utilité publique, instaurant les périmètres de protection, datent respectivement de septembre 1993 et octobre 1994.

##### **GUIGNECOURT :**

La commune de GUIGNECOURT compte une aire d'alimentation en eau potable déclarée d'utilité publique en mars 1992.



## **NIVILLERS :**

La commune de NIVILLERS compte un point de captage (n°01031X0056) pour lequel la déclaration d'utilité publique en vue d'établir le périmètre de protection date de novembre 1986.

## **TILLE :**

La commune de TILLE dispose d'un point de captage (n°01024X0117) pour lequel la déclaration d'utilité publique date de mars 1992.

**AUTEUIL, AUX MARAIS, BONLIER, FONTAINE-SAINT-LUCIEN, FROCOURT, GOINCOURT, HERCHIES, JUVIGNIES, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, MILLY-SUR-THERAIN, LE MONT-SAINT-ADRIEN, PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, RAINVILLERS, ROCHY-CONDE, SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE, SAINT-LEGER-EN-BRAY, SAINT-MARTIN-LE-NŒUD, SAINT-PAUL, SAVIGNIES, THERDONNE, TROISSEREUX, VERDEREL-LES-SAUQUEUSES et WARLUIS :**

RAS.

## **VI. RIVIERES**

Concernant le Thérain et ses affluents dans le Beauvaisis, des programmations pluriannuelles d'entretien des cours d'eau se déclinent sur l'ensemble du territoire avec l'appui de DIG (Déclarations d'Intérêt Général) :

- Le SIGTBS est compétent sur le Thérain de Milly-sur-Thérain à Fouquenies ;
- La ville de Beauvais est compétente sur le Thérain ;
- Le SIAE de l'Avelon est compétent sur l'Avelon jusqu'à la confluence avec le Thérain dans Beauvais au niveau de la Tour Boileau ;
- Le SIVT est compétent sur le Thérain à partir du pont d'Arcole à Beauvais.

Parallèlement, le syndicat de l'Avelon a entamé une nouvelle étude de définition des besoins en entretien et restauration des milieux aquatiques qui débouchera sur une nouvelle programmation pluriannuelle ainsi qu'une nouvelle DIG.

Le syndicat du Thérain, met actuellement en place une nouvelle programmation d'entretien et de restauration qui devrait faire l'objet d'une mise en DIG courant 2013.

Il mène également une étude concernant la possibilité d'arasement des merlons de curage afin de rendre au Thérain ses possibilités d'expansion de crues dans les zones naturelles qui ont été soustraites par l'établissement d'un endiguement consécutif aux produits de curage.

Le SIEAB vient de se porter porteur d'une étude de gouvernance qui définira la structure porteuse pour la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Thérain.

Le syndicat du ru de Laversines est actuellement en sommeil mais son territoire pourrait, éventuellement, faire l'objet d'une reprise par le SIVT.

Concernant les communes du ru d'Orgueil, un diagnostic a été rendu sur l'ensemble du réseau hydrographique. La mise en place d'une maîtrise d'ouvrage globale doit, à présent, faire l'objet d'une réflexion pour la réalisation des travaux diagnostiqués.

Enfin, une importante étude a été réalisée en 2001 sur l'ensemble du Thérain, de ses bras secondaires et de l'Avelon en diagnostiquant le fonctionnement des cours d'eau ainsi que les ouvrages.

## **VII. DECHETS MENAGERS**

La collecte des déchets (ménagers, verts, encombrants) des 31 communes est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et le traitement par le SYMOVE.

Deux déchetteries sont en service sur le territoire de la CAB :

- La déchetterie de BEAUVAIS située Z.A. de Bracheux au 17 rue Joseph Cugnot à BEAUVAIS (60000) ;
- La déchetterie d'AUNEUIL située ZI d'AUNEUIL, rue de la Sablière à AUNEUIL (60390).

Huit plateformes d'apport volontaire sont en service sur le territoire de la CAB :

- 5 points verts :
  - ✓ AUX MARAIS - rue de Rainvillers
  - ✓ SAVIGNIES - route de Pierrefitte
  - ✓ PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS - impasse de Gournay
  - ✓ SAINT-MARTIN-LE-NŒUD - route de Saint- Léger-en-Bray
  - ✓ TROISSEREUX - rue du Marais



- 2 points d'apport volontaire :
  - ✓ MILLY-SUR-THERAIN - rue des étangs
  - ✓ VERDEREL-LES-SAUQUEUSE - GUEHENGNIES
  - ✓ GOINCOURT - 26 rue Jean Jaurès

Un centre de tri des déchets industriels banals, exploité par la société *Decamp Dubos*, est en service sur la commune de BEAUVAIS.

Une plateforme de compostage de déchets verts exploitée par la société GEOMATER est en service dans la commune de ALLONNE.

## VIII. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer aux communes appartenant au périmètre du SCoT les éléments d'information suivants :

- **SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que les communes appartenant au périmètre du SCoT tiennent compte dans leur aménagement futur de ce schéma directeur.**

- **EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)**

### **ALLONNE**

ALLONNE est à ce jour bien desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement contenu des sous-répartiteurs NRA alentours. Ainsi, les habitations sur ALLONNE peuvent pour leur majorité prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **AUNEUIL**

AUNEUIL est à ce jour presque intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur AUNEUIL peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **AUTEUIL**

AUTEUIL est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur AUTEUIL peuvent, à l'exception de quelques lignes (moins de 2%), toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.



### **AUX MARAIS**

AUX MARAIS à ce jour n'est pas correctement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à BEAUVAIS. Ainsi, les habitations sur AUX MARAIS ne peuvent prétendre qu'à des abonnements d'un débit de « 512Kbps ».

### **BEAUVAIS**

BEAUVAIS est à ce jour intégralement desservie par l'ADSL puisque plusieurs répartiteurs NRA sont présents sur la commune. Ainsi, les habitations sur BEAUVAIS peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **BERNEUIL-EN-BRAY**

BERNEUIL-EN-BRAY est à ce jour inégalement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à AUTEUIL et que deux lignes sont encore inéligibles. De plus, seule la moitié des habitations sur BERNEUIL-EN-BRAY peuvent prétendre à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **BONLIER**

BONLIER à ce jour est inégalement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche – qui plus est non dégroupé et non fibré – se situe à OROER. Ainsi, 20% des habitations sur BONLIER peuvent potentiellement accéder à du « triple play » (internet, téléphone, télévision), mais 80% ne peuvent prétendre qu'à des abonnements avec un débit de « 2Mbps ».

### **FONTAINE-SAINT-LUCIEN**

FONTAINE-SAINT-LUCIEN à ce jour est intégralement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à proximité à OROER qui cependant n'est pas dégroupé. Ainsi, les habitations sur FONTAINE-SAINT-LUCIEN peuvent potentiellement accéder à du « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **FOUQUENIES**

FOUQUENIES à ce jour est intégralement desservie par l'ADSL puisque les répartiteurs NRA tous deux dégroupés se situent à proximité à SAINT PAUL et TROISSEREUX. Ainsi, les habitations sur FONTAINE-SAINT-LUCIEN peuvent pour 95% d'entre elles accéder aux services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **FROCOURT**

FROCOURT est à ce jour intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA-ZO est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur FROCOURT peuvent toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **GOINCOURT**

GOINCOURT n'est à ce jour pas correctement desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement des 3 répartiteurs NRA qui alimentent la commune. Ainsi, les habitations sur GOINCOURT ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements « 512Kbps » incompatibles avec les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **GUIGNECOURT**

GUIGNECOURT à ce jour est bien desservie par l'ADSL en raison de la proximité du répartiteur NRA situé à OROËR qui cependant n'est pas dégroupé. Ainsi, les habitations sur GUIGNECOURT peuvent dans une grande majorité accéder à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **HERCHIES**

HERCHIES à ce jour est très bien desservie par l'ADSL en raison de la proximité du répartiteur NRA situé à MILLY-SUR-THERAIN. Ainsi, les habitations sur HERCHIES peuvent dans une grande majorité accéder à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).



### **JUVIGNIES**

JUVIGNIES est à ce jour presque intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur JUVIGNIES peuvent toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **MAISONCELLE-SAINT-PIERRE**

MAISONCELLE-SAINT-PIERRE est à ce jour bien desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement contenu du répartiteur NRA situé à JUVIGNIES qui n'est cependant pas dégroupé. Ainsi, les habitations sur MAISONCELLE-SAINT-PIERRE peuvent pour leur majorité prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **MILLY-SUR-THERAIN**

MILLY-SUR-THERAIN est à ce jour presque intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur MILLY-SUR-THERAIN peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **MONT-SAINT-ADRIEN**

Le MONT-SAINT-ADRIEN est à ce jour presque intégralement desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement contenu du répartiteur NRA de SAINT-PAUL. Ainsi, les habitations sur Le MONT-SAINT-ADRIEN peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **NIVILLERS**

NIVILLERS à ce jour n'est pas correctement desservi par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à OROËR. Les habitations sur NIVILLERS ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements « 512Kbps » incompatibles avec les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS**

PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS est à ce jour bien desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement contenu du répartiteur NRA situé à SAVIGNIES. Ainsi, les habitations sur PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS peuvent pour leur majorité prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **RAINVILLERS**

RAINVILLERS est à ce jour n'est pas correctement desservie par l'ADSL du fait de l'éloignement des répartiteurs situé. Ainsi, les habitations sur RAINVILLERS ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements « 512Kbps » incompatibles avec les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **ROCHY-CONDE**

ROCHY-CONDE à ce jour est bien desservi par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA se situe à proximité dans la commune de THERDONNE. Les habitations sur ROCHY-CONDE peuvent accéder dans leur grande majorité à des abonnements « triple play » offrant les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE**

SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE à ce jour est bien desservi par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA se situe à proximité dans la commune de SAINT-PAUL. Les habitations sur SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE peuvent accéder dans une grande majorité à des abonnements « triple play » offrant les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

### **SAINT-LEGER-EN-BRAY**

SAINT-LEGER-EN-BRAY à ce jour n'est pas correctement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à Auneuil. Ainsi, les habitations sur SAINT-LEGER-EN-BRAY ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements avec un débit compris entre « 512Kbps » et « 2Mbps ».



### **SAINT-MARTIN-LE-NŒUD**

SAINT-MARTIN-LE-NŒUD à ce jour n'est pas correctement desservie par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à Beauvais. Ainsi, les habitations sur SAINT-MARTIN-LE-NŒUD ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements avec un débit compris entre « 512Kbps » et « 2Mbps ».

### **SAINT-PAUL**

SAINT-PAUL est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur SAINT-PAUL peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **SAVIGNIES**

SAVIGNIES est à ce jour intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur SAVIGNIES peuvent toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **THERDONNE**

THERDONNE est à ce jour intégralement desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur THERDONNE peuvent toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **TILLE**

TILLE est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent dans la commune. Ainsi, les habitations sur tillé peuvent prétendre dans leur grande majorité à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **TROISSEREUX**

TROISSEREUX est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent dans la commune. Ainsi, les habitations sur TROISSEREUX peuvent toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **VERDEREL-LES-SAUQUEUSE**

VERDEREL-LES-SAUQUEUSE est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent à proximité dans la commune de JUVIGNIES. Ainsi, les habitations sur VERDEREL-LES-SAUQUEUSE peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

### **WARLUIS**

WARLUIS est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur est présent dans la commune. Ainsi, les habitations sur WARLUIS peuvent quasiment toutes prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

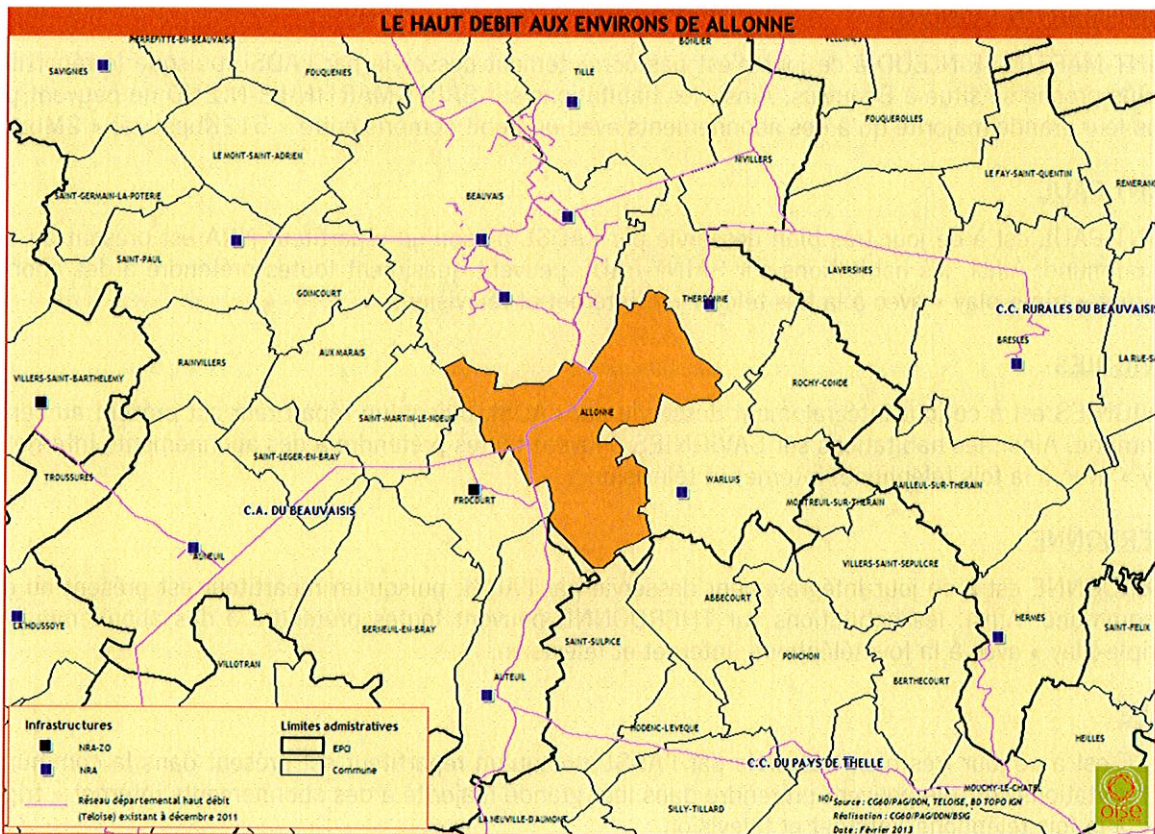
- **EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL**

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

### **ALLONNE**

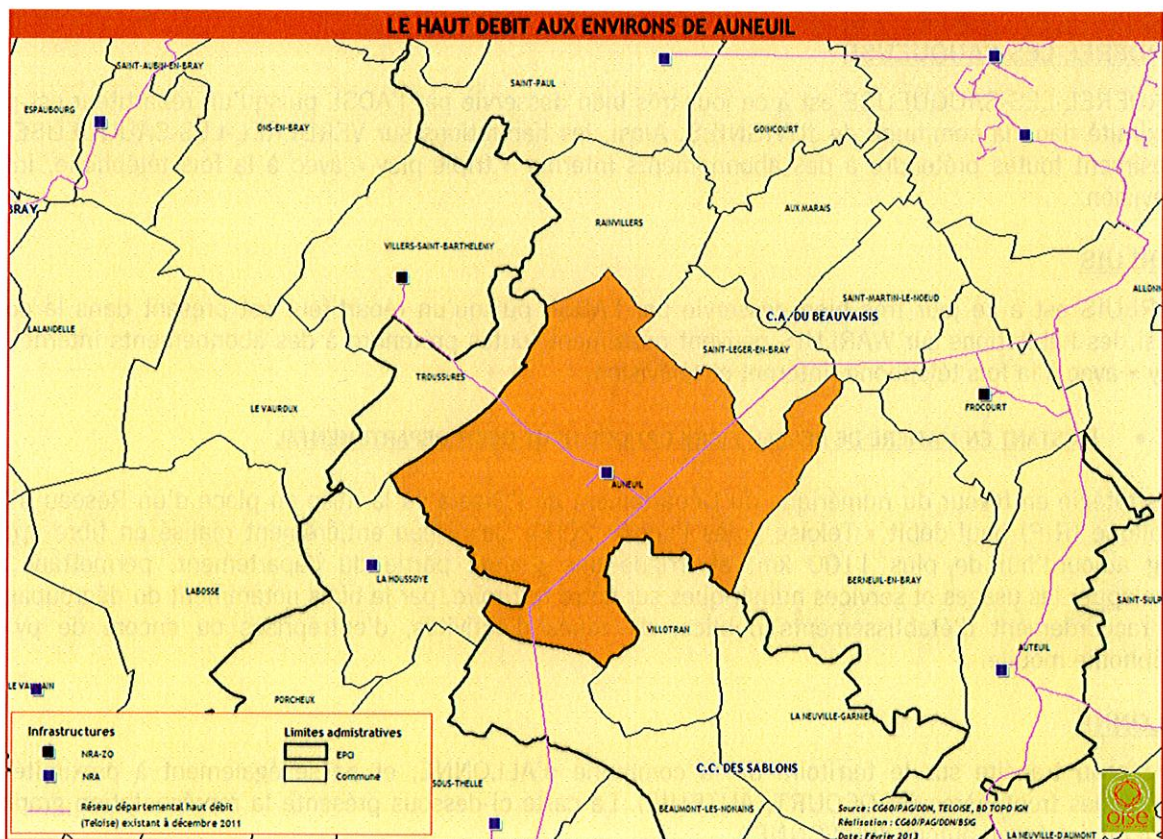
Ce réseau transite sur le territoire de la commune d'ALLONNE, et passe également à proximité sur des communes frontalières (FROCOURT, AUTEUIL). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour d'ALLONNE.





## AUNEUIL

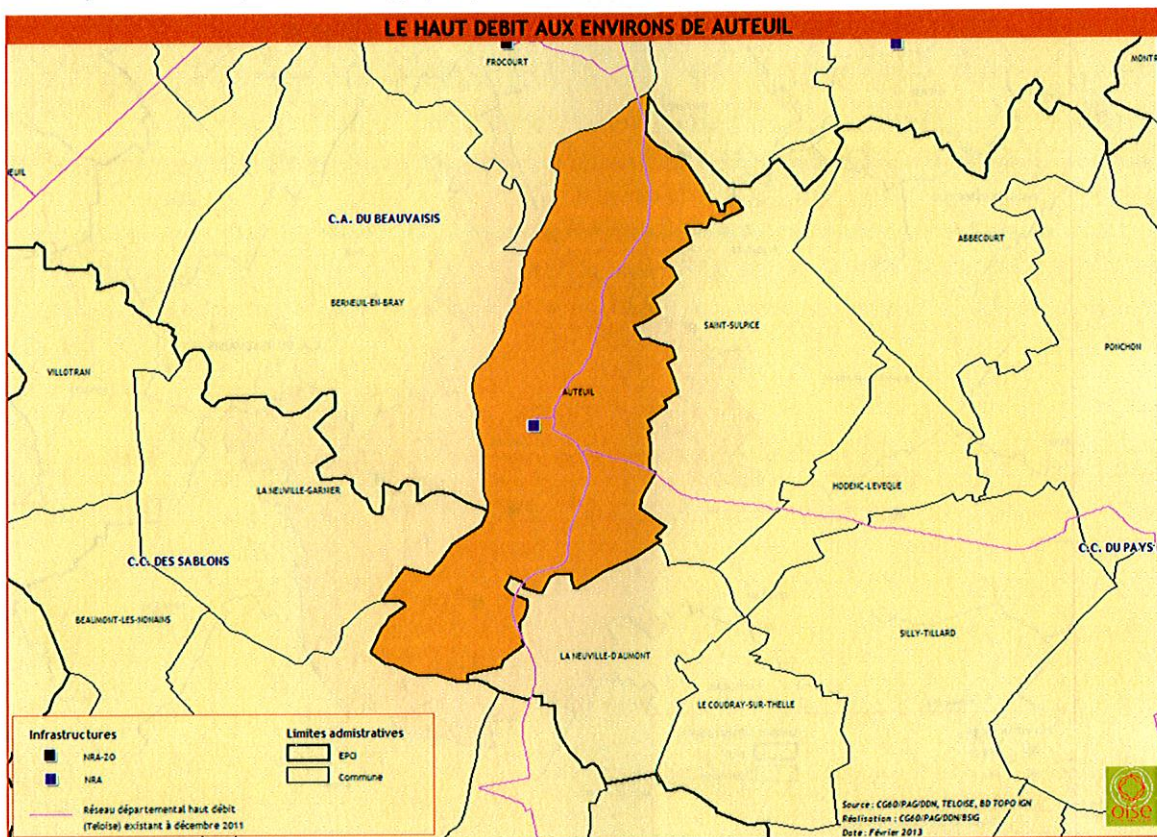
Ce réseau transite sur le territoire de la commune d'AUNEUIL, et passe également à proximité sur des communes frontalières (BEAUMONT-LES-NONAINS et SAINT-LEGER-EN-GRAY). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour d'AUNEUIL.





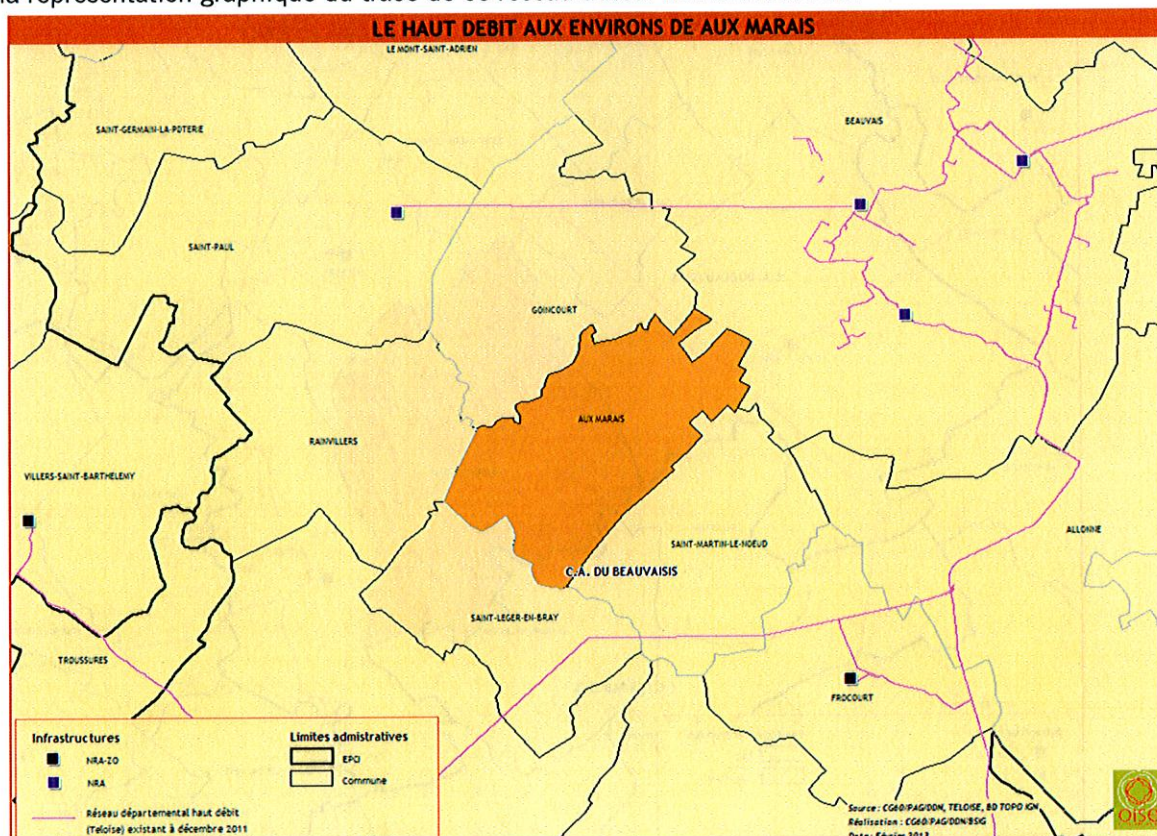
## AUTEUIL

Ce réseau transite sur le territoire de la commune d'AUTEUIL, et passe également à proximité sur des communes frontalières (FROCOURT, SAINT-SULPICE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, RESSONS-L'ABBAYE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour d'AUTEUIL.



## AUX MARAIS

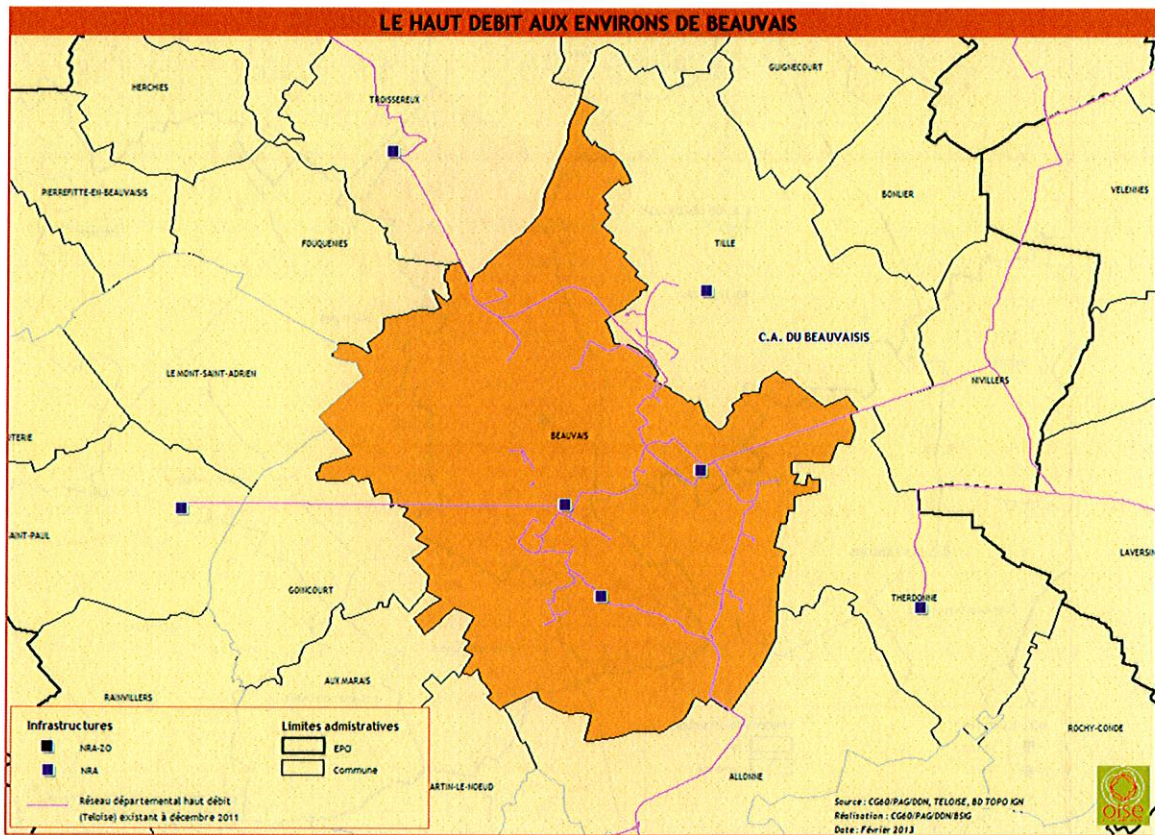
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de AUX MARAIS, mais passe cependant à proximité sur des communes frontalières (SAINT-MARTIN-LE-NOEUD, SAINT-LEGER-EN-BRAY). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de AUX MARAIS.





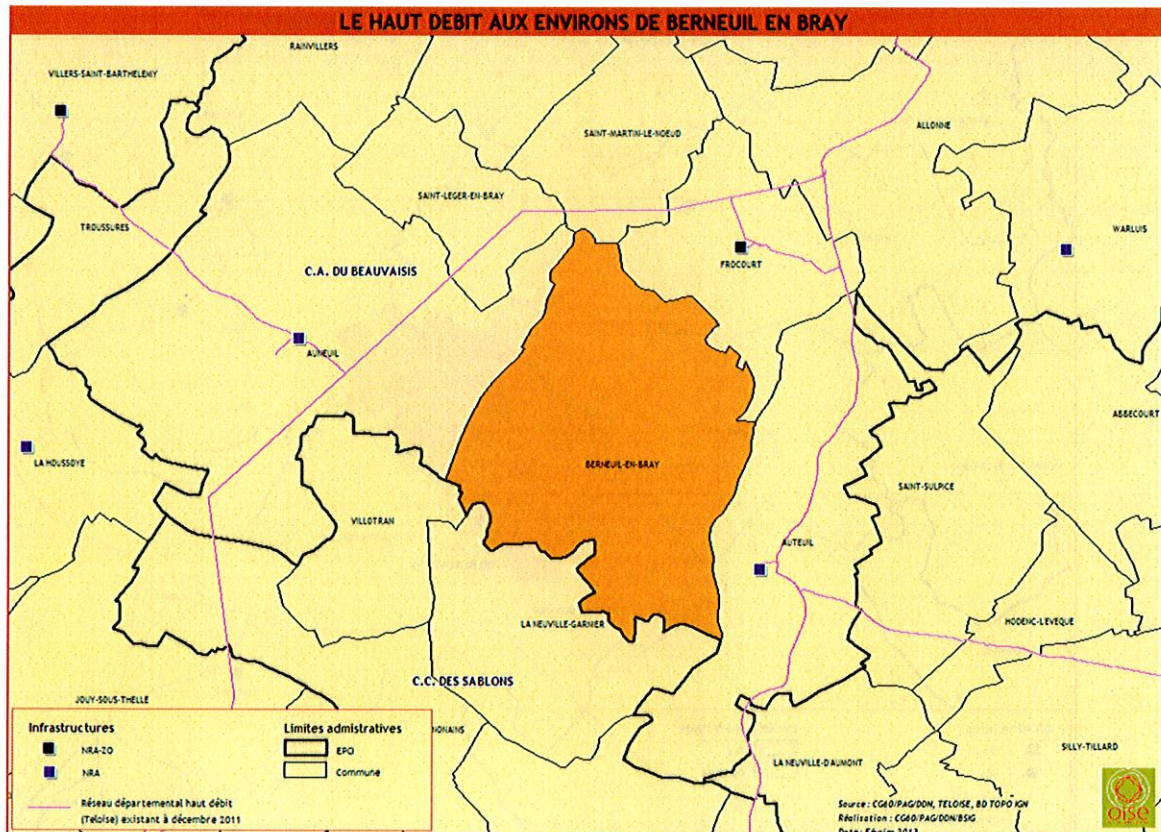
## BEAUVAIS

Ce réseau transite sur le territoire de la commune de BEAUVAIS, et passe également à proximité sur des communes frontalières (TROSSEREUX, TILLE, THERDONNE, ALLONNE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BEAUVAIS.



## BERNEUIL-EN-BRAY

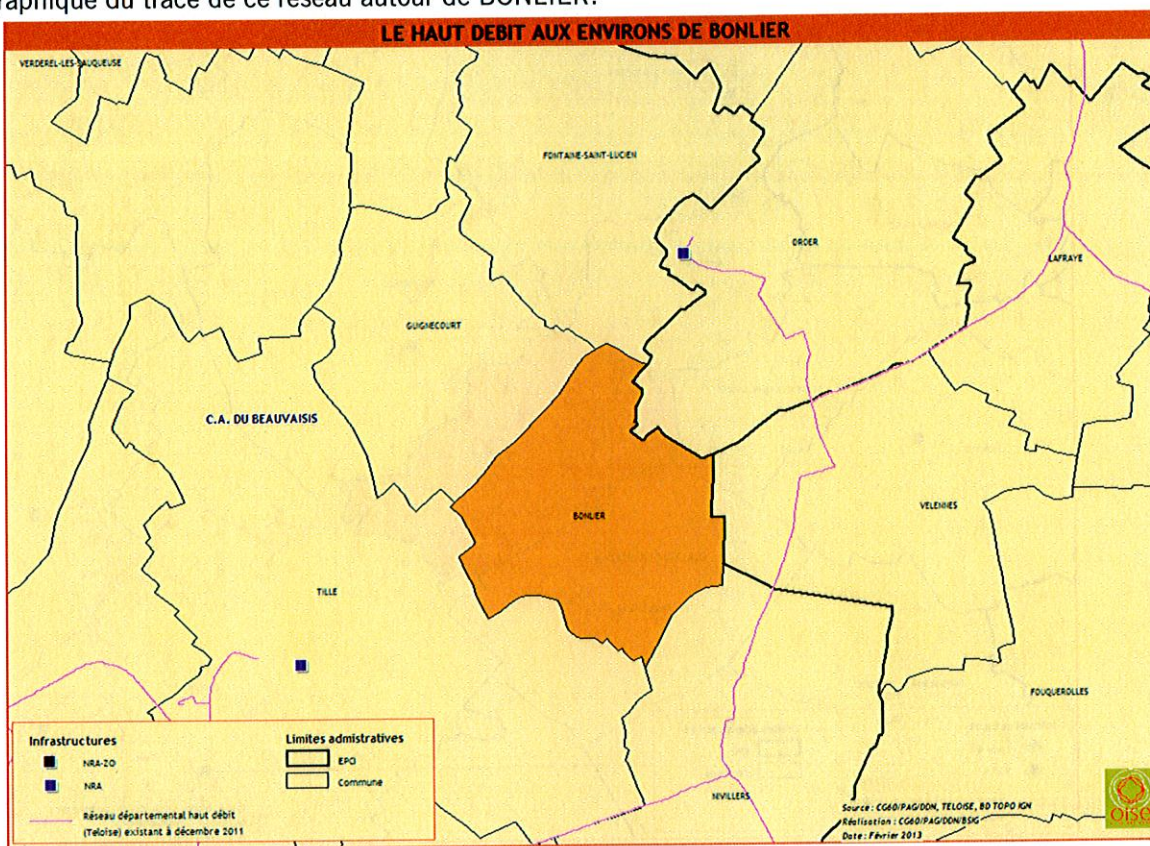
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de BERNEUIL-EN-BRAY mais passe à proximité sur des communes frontalières (AUTEUIL, AUNEUIL, SAINT-MARTIN-LE-NOEUD). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BERNEUIL-EN-BRAY.





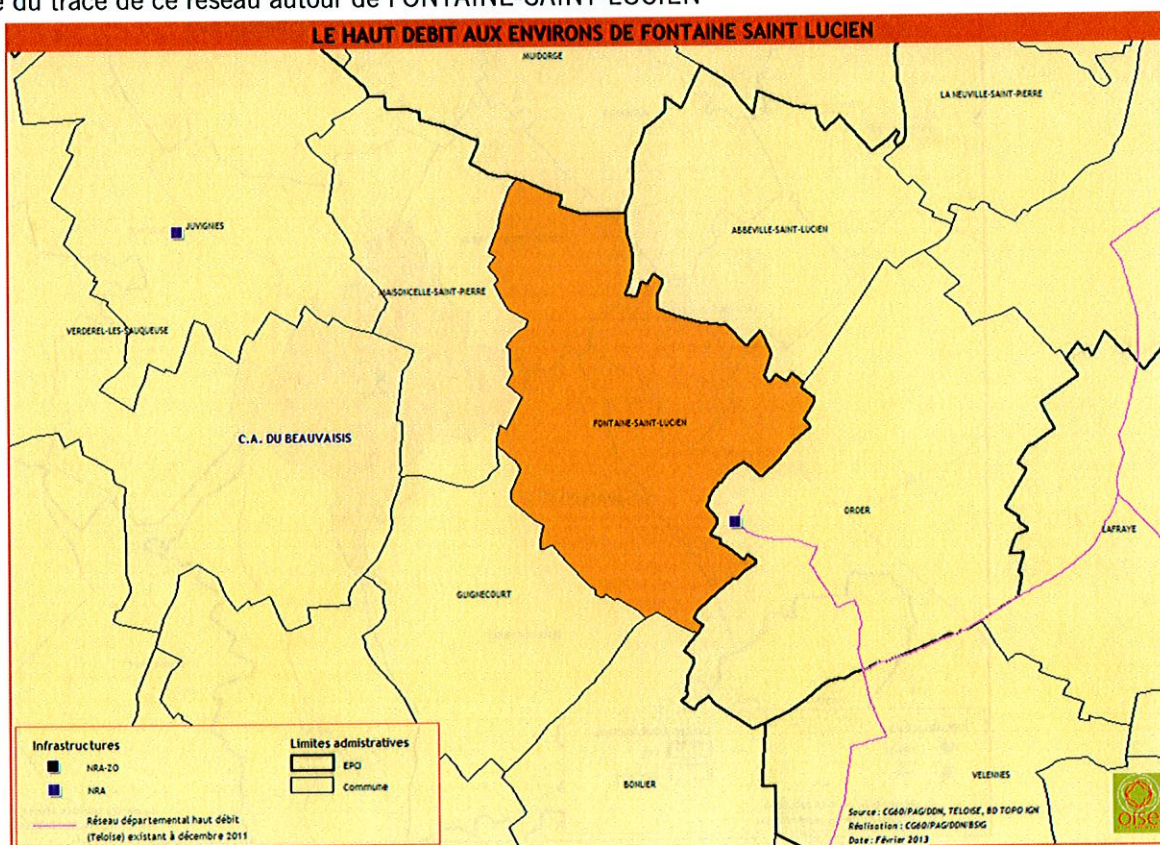
## BONLIER

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de BONLIER, mais passe à proximité sur des communes frontalières (OROER, VELENNES, NIVILLERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de BONLIER.



## FONTAINE-SAINT-LUCIEN

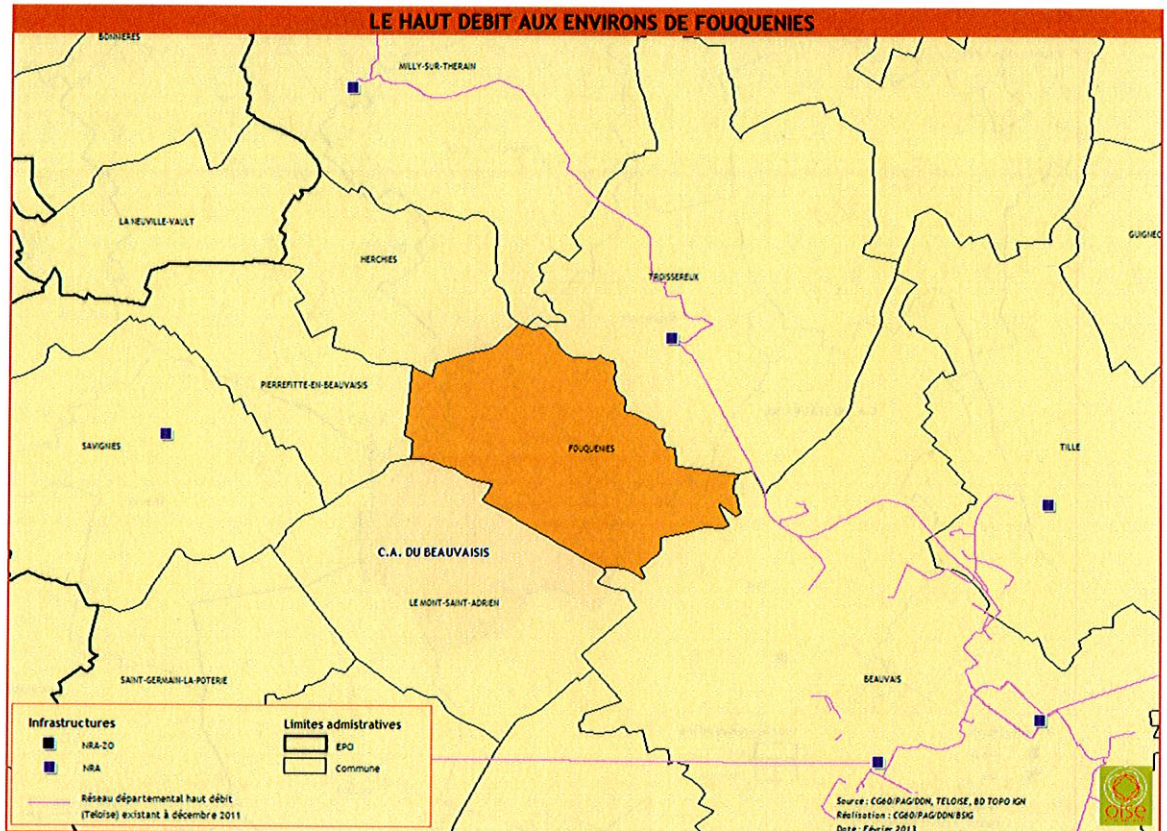
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de FONTAINE-SAINT-LUCIEN, mais passe cependant à proximité sur une commune frontalière (OROER). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de FONTAINE-SAINT-LUCIEN





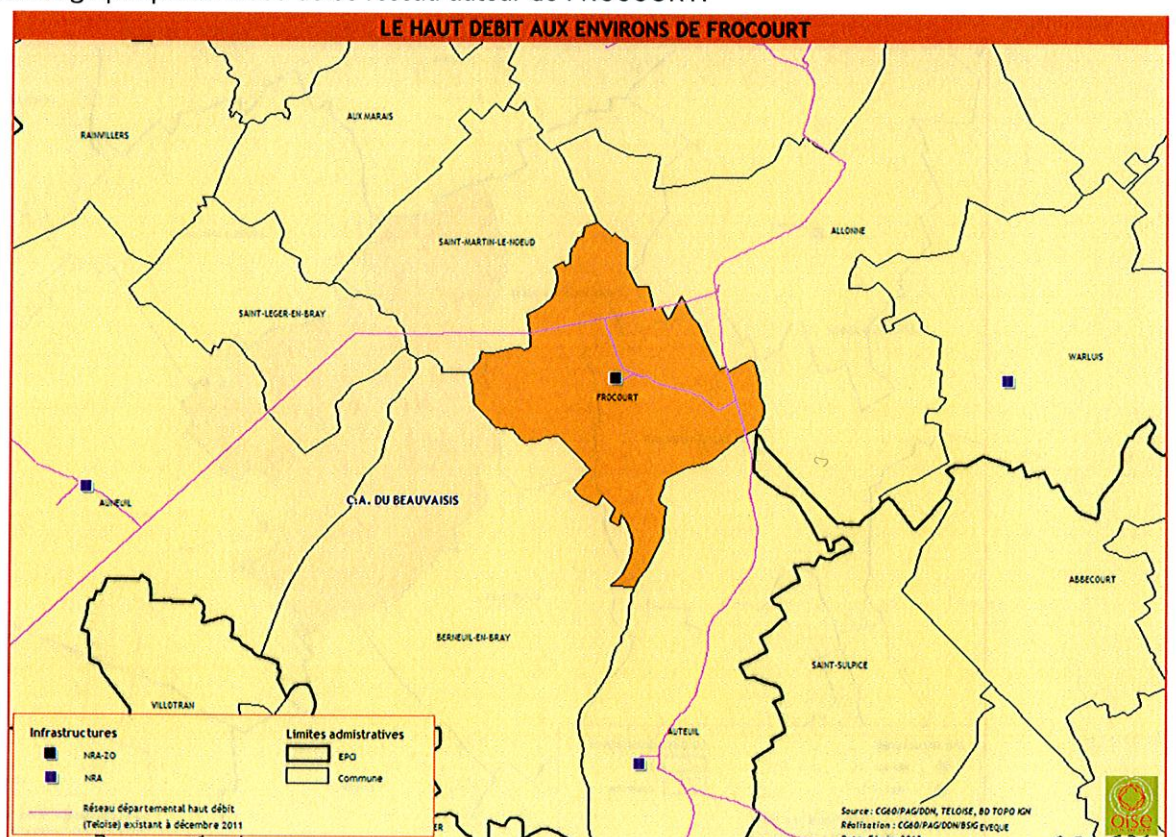
## **FOUQUENIES**

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de FOUQUENIES, mais passe cependant à proximité sur une commune frontalière (TROISSEREUX). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de FOUQUENIES.



## **FROCOURT**

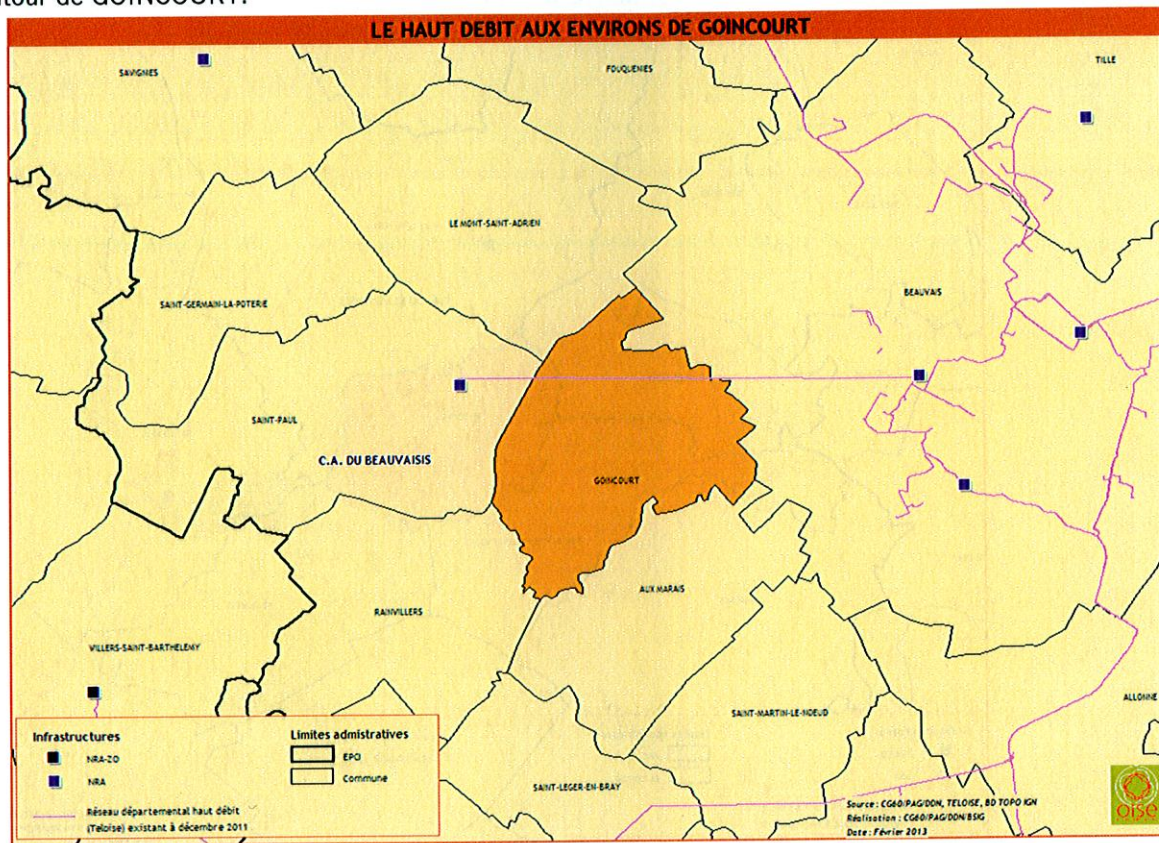
Ce réseau transite sur le territoire de la commune de FROCOURT, et passe également à proximité sur des communes frontalières (SAINT-MARTIN-LE-NŒUD, ALLONNE, AUTEUIL). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de FROCOURT.





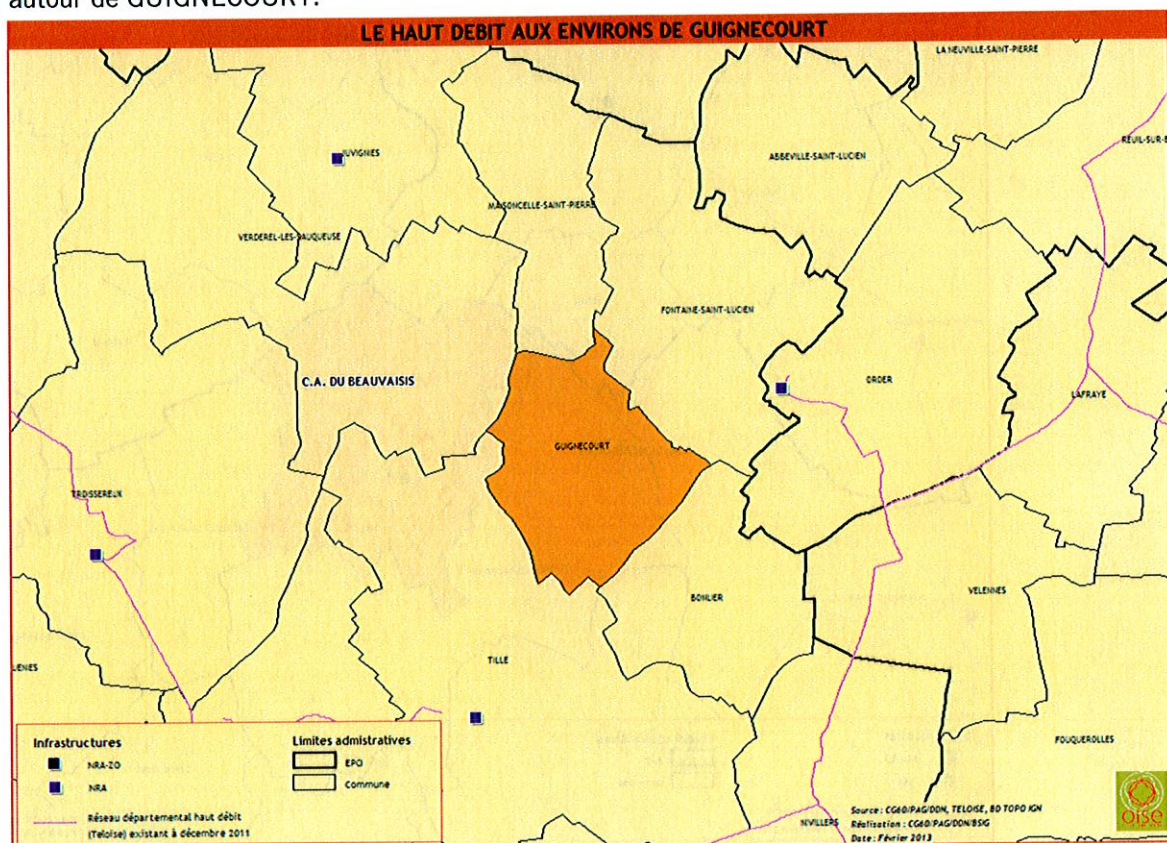
## GOINCOURT

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de GOINCOURT, mais passe à proximité sur des communes frontalières (BEAUVAIS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de GOINCOURT.



## GUIGNECOURT

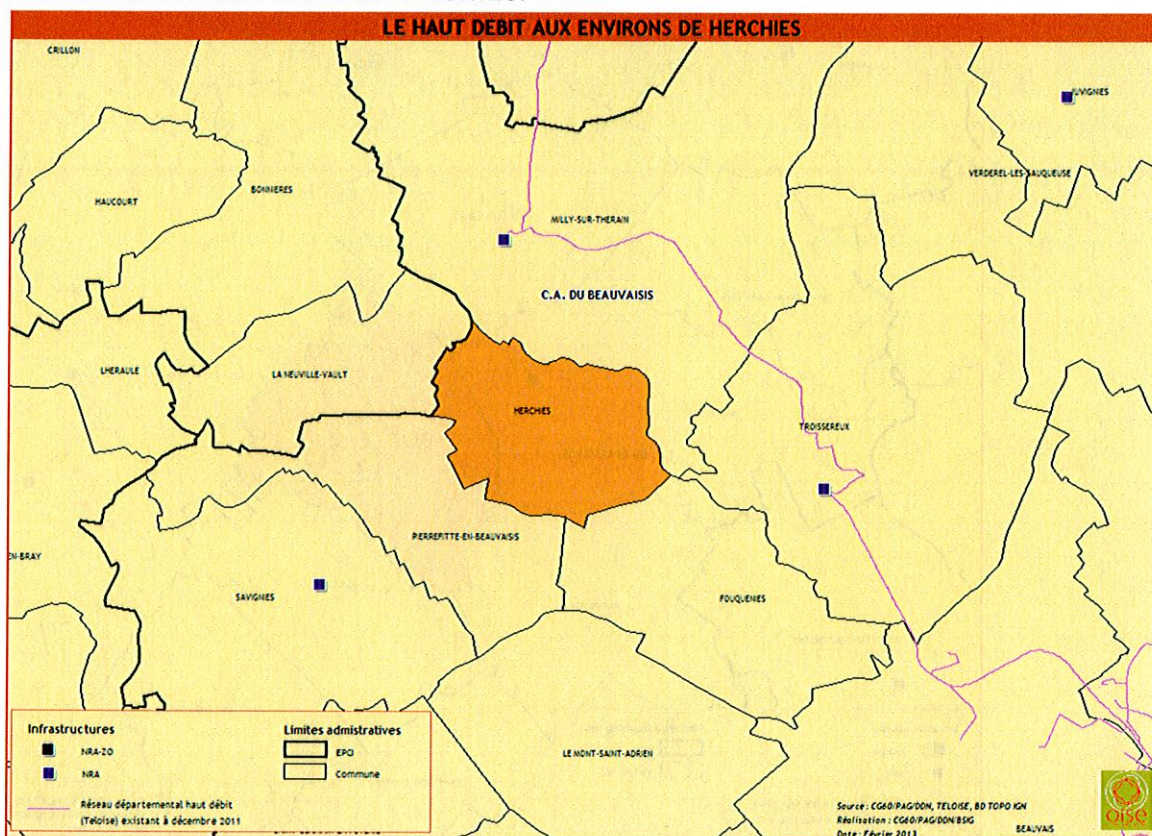
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de GUIGNECOURT, mais passe à proximité sur des communes frontalières (TILLE, OROËR). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de GUIGNECOURT.





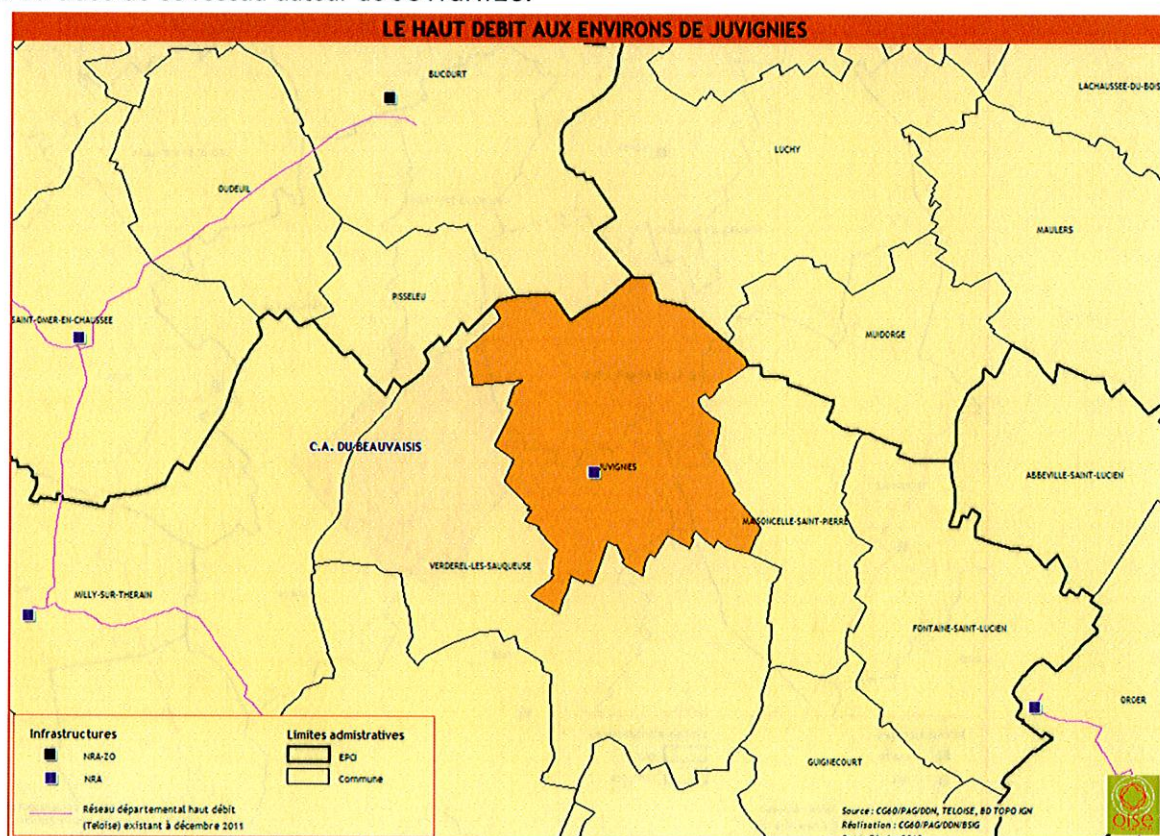
## HERCHIES

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de HERCHIES, mais passe à proximité sur des communes frontalières (MILLY-SUR-THERAIN, NIVILLERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de HERCHIES.



## JUVIGNIES

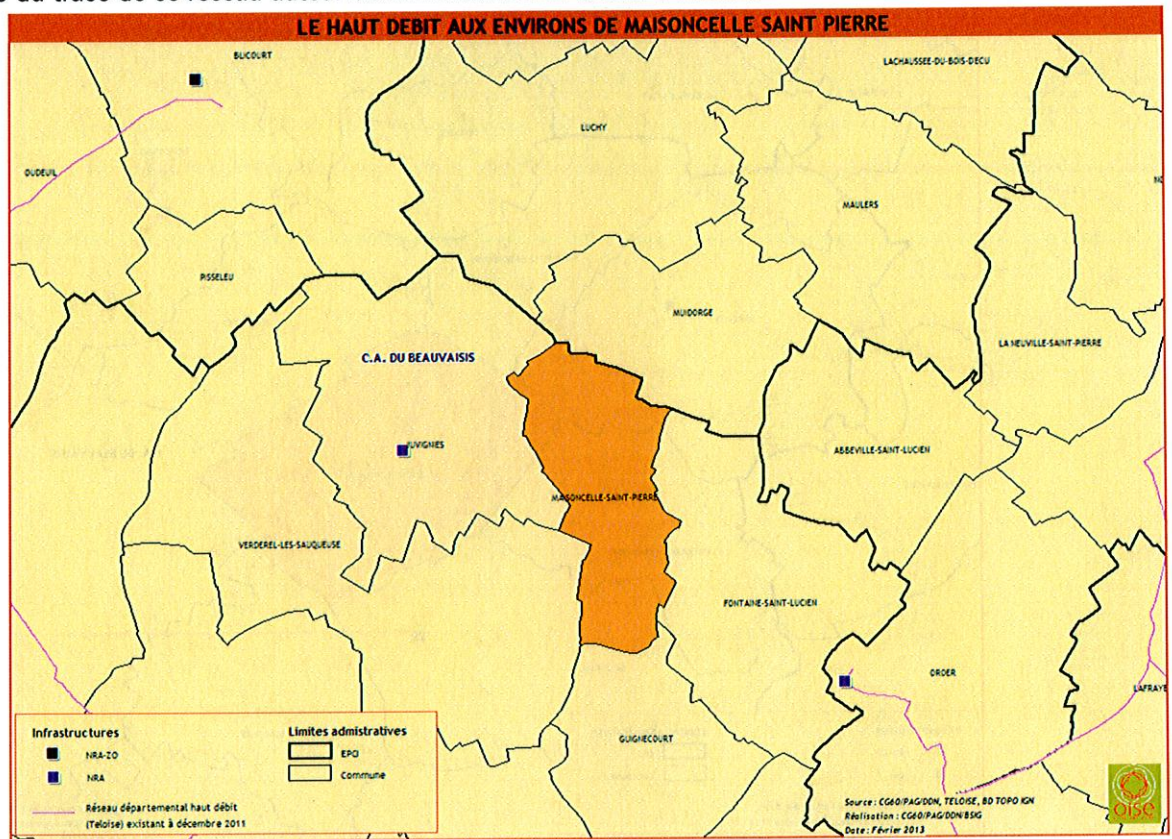
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de JUVIGNIES, mais passe à proximité sur des communes proches (MILLY-SUR-THERAIN, TROSSEREUX). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de JUVIGNIES.





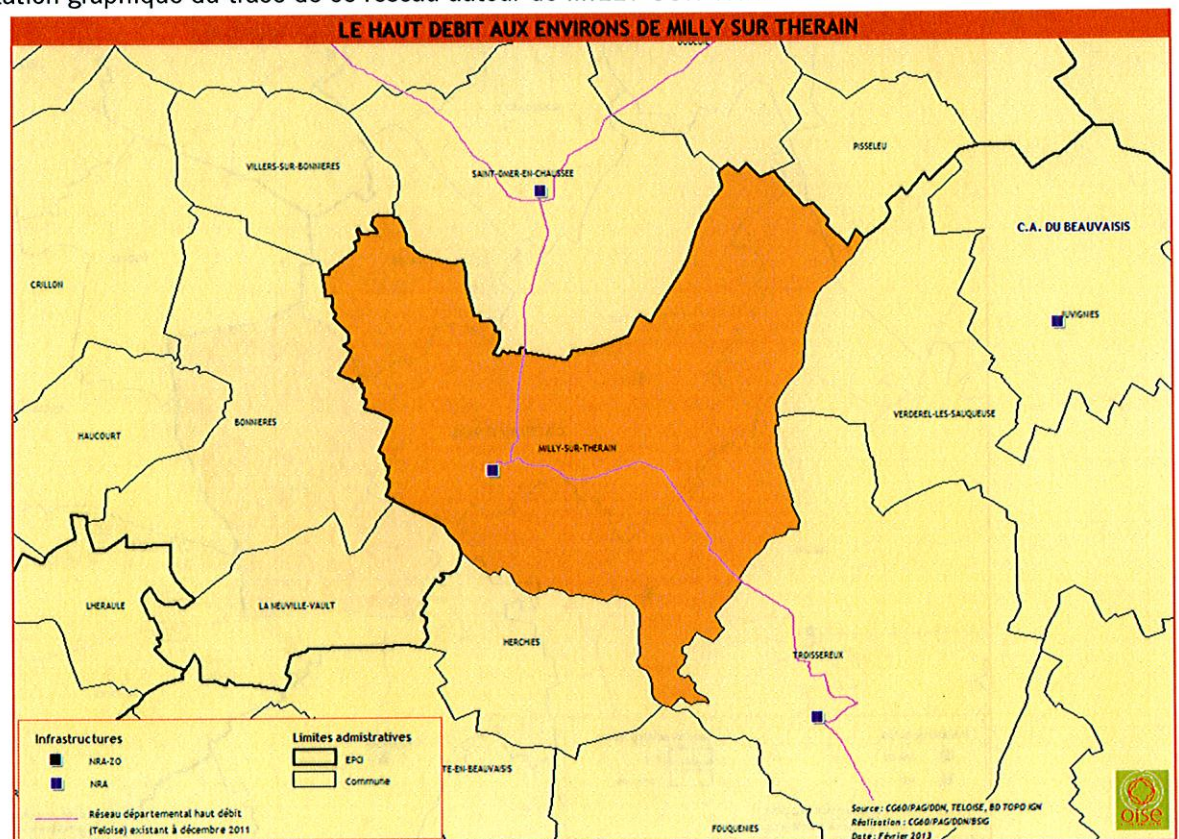
## MAISONCELLE-SAINTE-PIERRE

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de MAISONCELLE-SAINTE-PIERRE, mais passe à proximité sur des communes proches (OROËR, TROISSEREUX). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de MAISONCELLE-SAINTE-PIERRE.



## MILLY-SUR-THERAIN

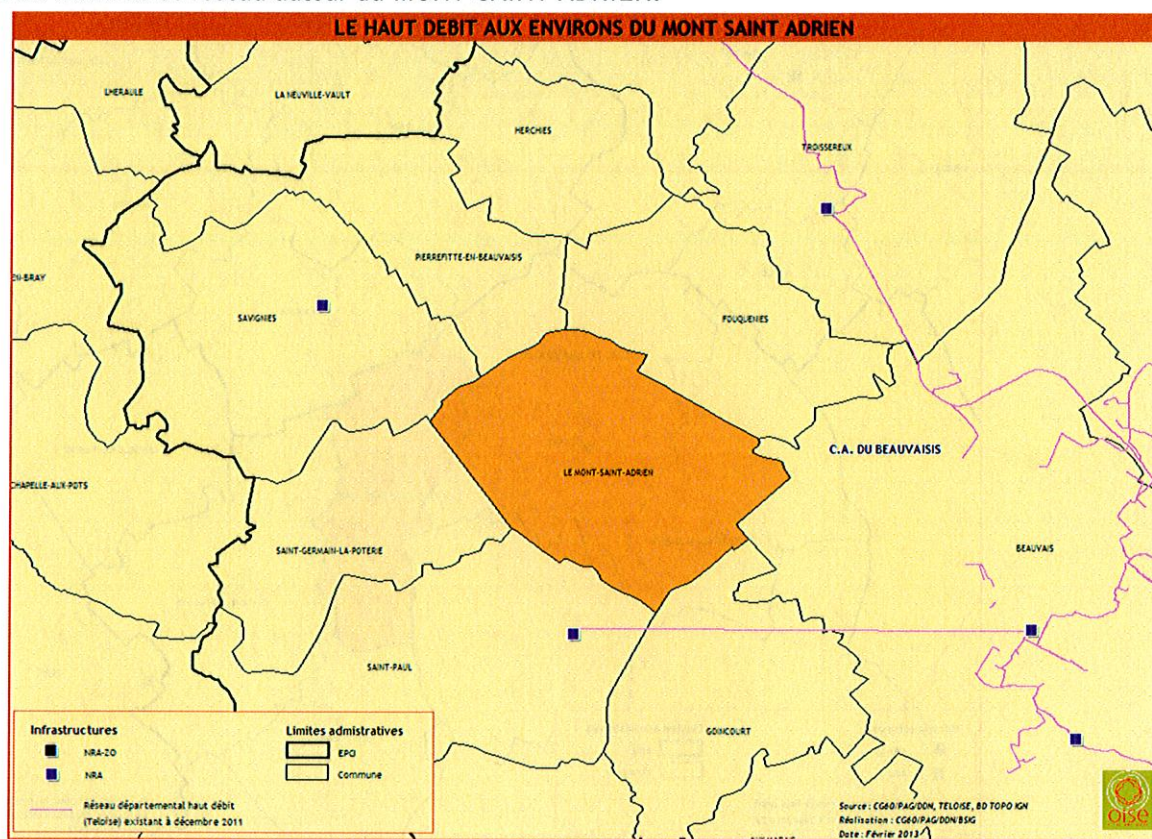
Ce réseau transite sur le territoire de la commune de MILLY-SUR-THERAIN, et passe également à proximité sur des communes proches (TROISSEREUX, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de MILLY-SUR-THERAIN.





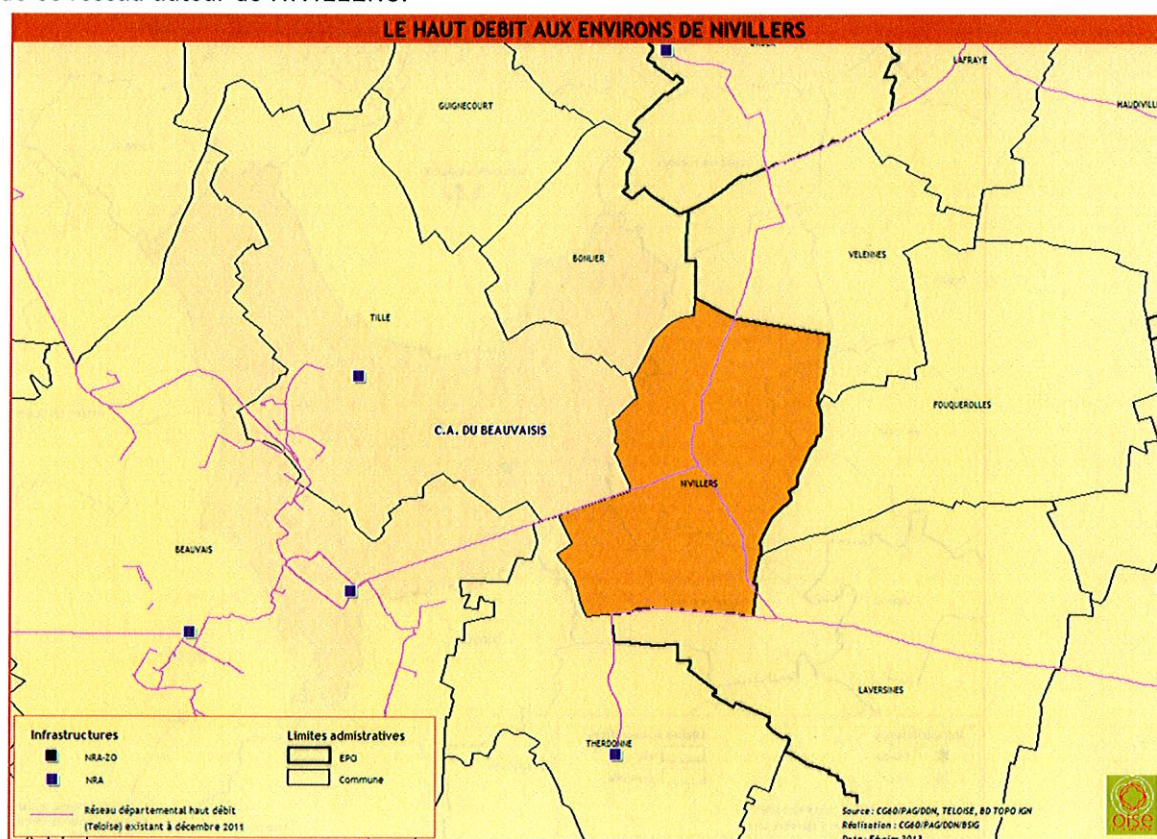
## **MONT-SAINT-ADRIEN**

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune du MONT-SAINT-ADRIEN, mais passe à proximité sur des communes frontalières (GOINCOURT, SAINT-PAUL). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour du MONT-SAINT-ADRIEN.



## **NIVILLERS**

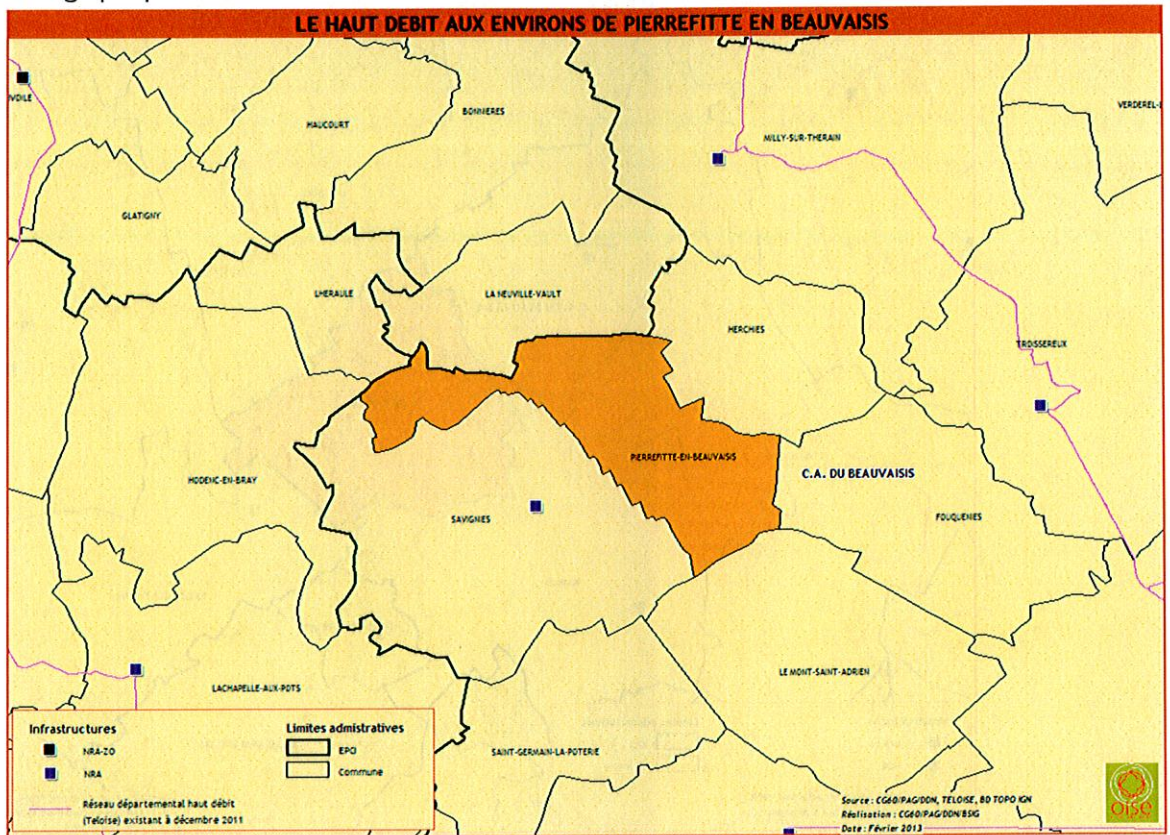
Ce réseau transite sur le territoire de la commune de NIVILLERS, et passe également à proximité sur des communes frontalières (VELENNES, THERDONNE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de NIVILLERS.





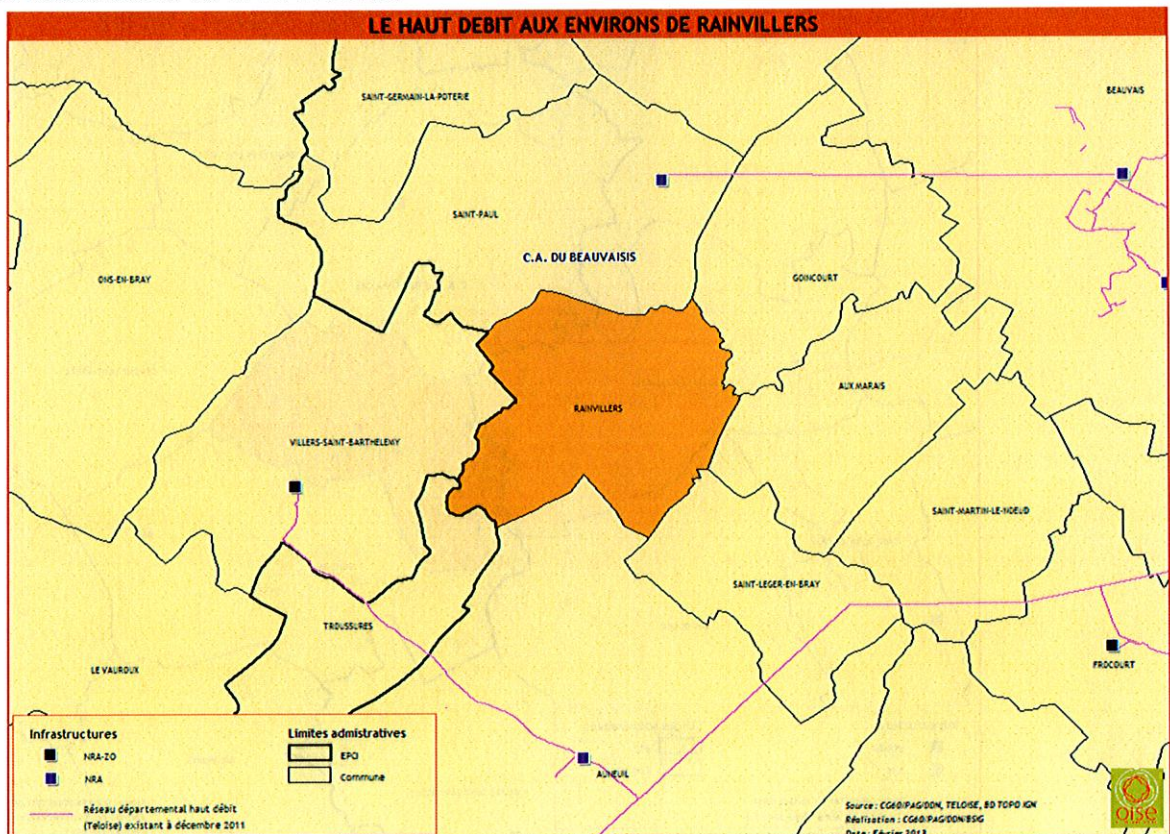
## **PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS**

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, mais passe à proximité sur des communes proches (MILLY-SUR-THERAIN, TROSSEREUX). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS.



## **RAINVILLERS**

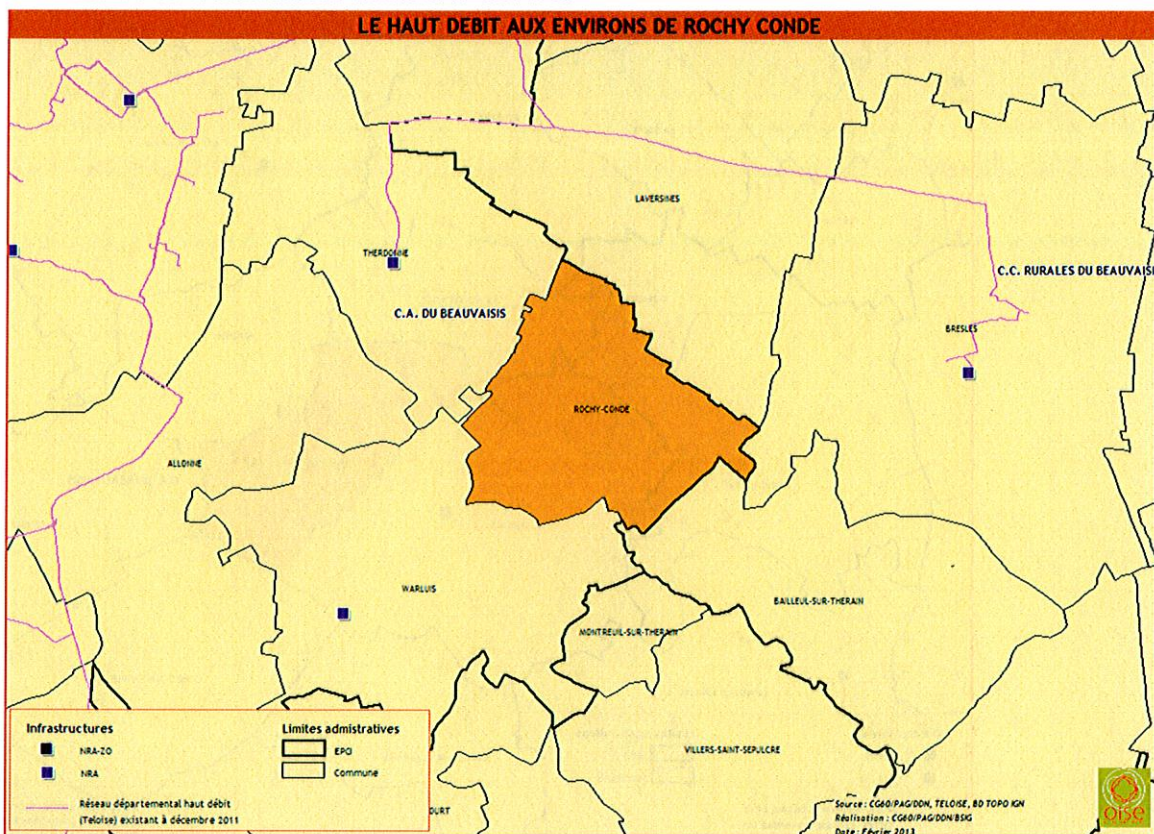
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de RAINVILLERS, mais passe à proximité sur des communes proches (SAINT-PAUL, AUNEUIL). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de RAINVILLERS.





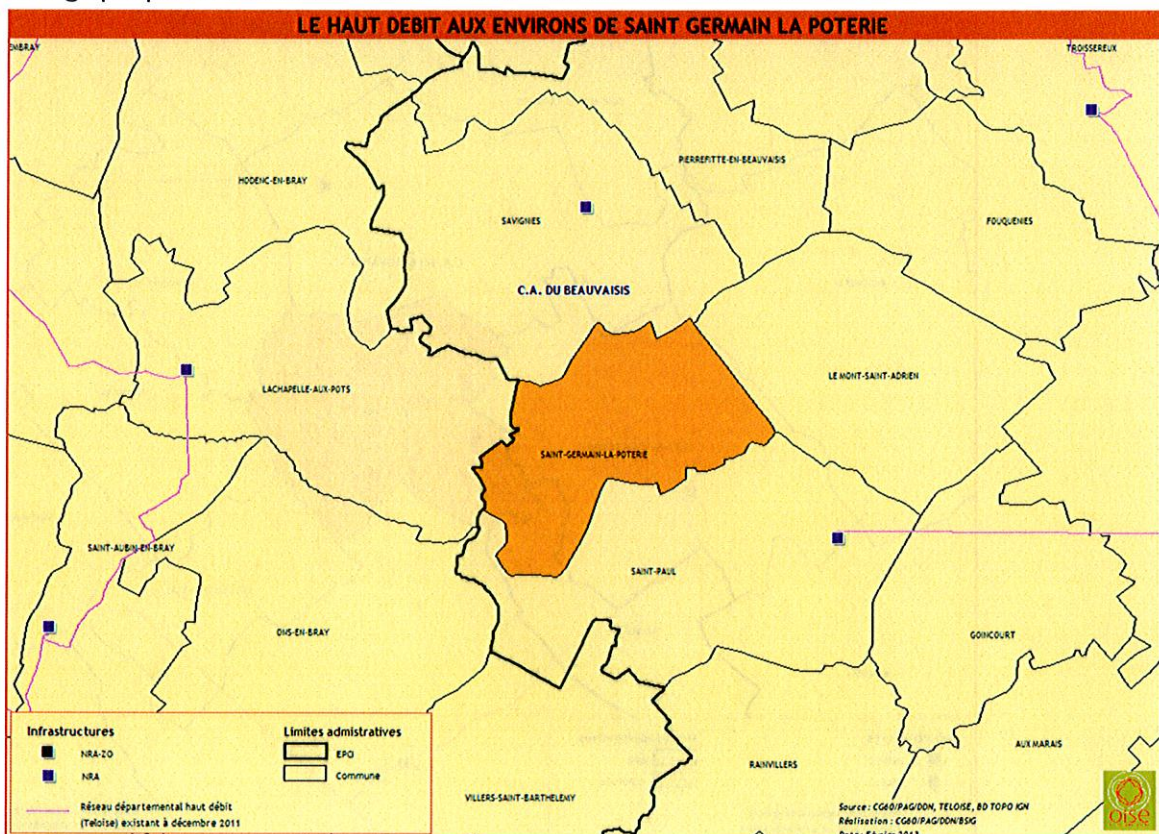
## ROCHY-CONDE

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de ROCHY-CONDE, mais passe à proximité sur des communes Frontalières (LAVERSINES, THERDONNE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de ROCHY-CONDE.



## SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE

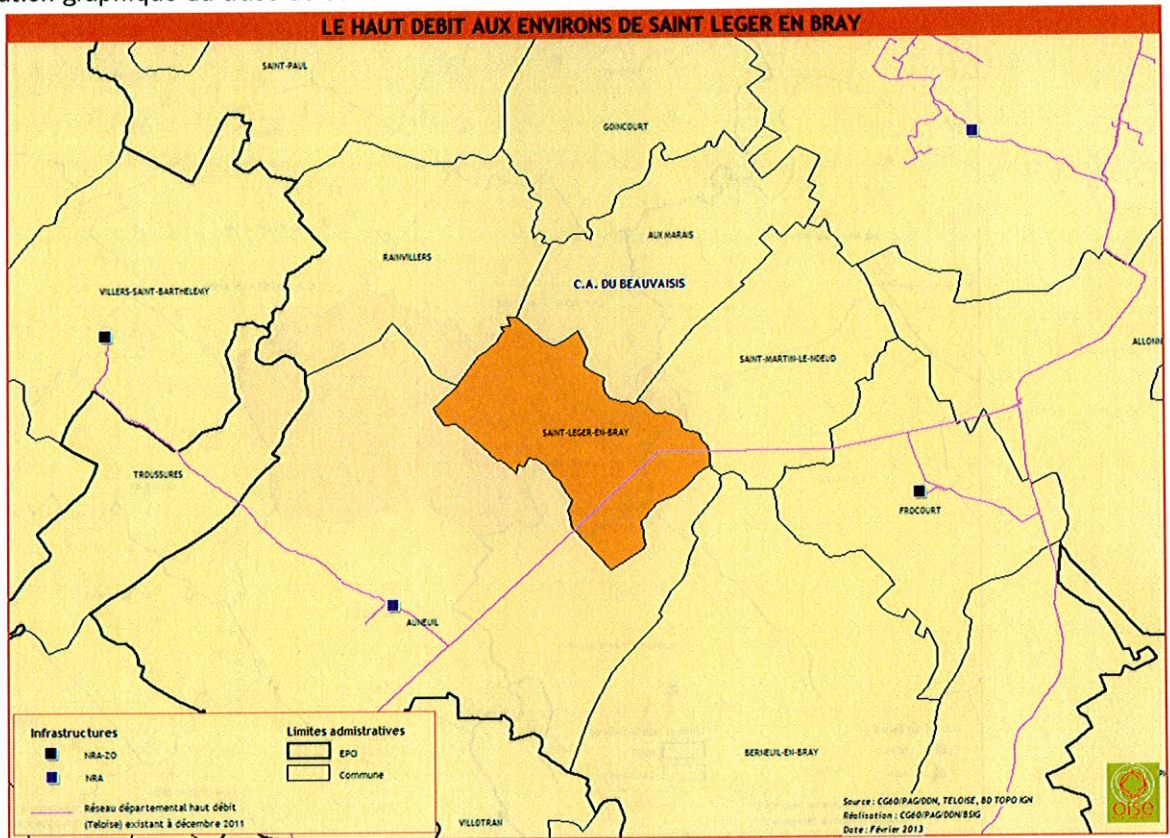
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE, mais passe à proximité sur des communes Frontalières (LA CHAPELLE-AUX-POTS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE.





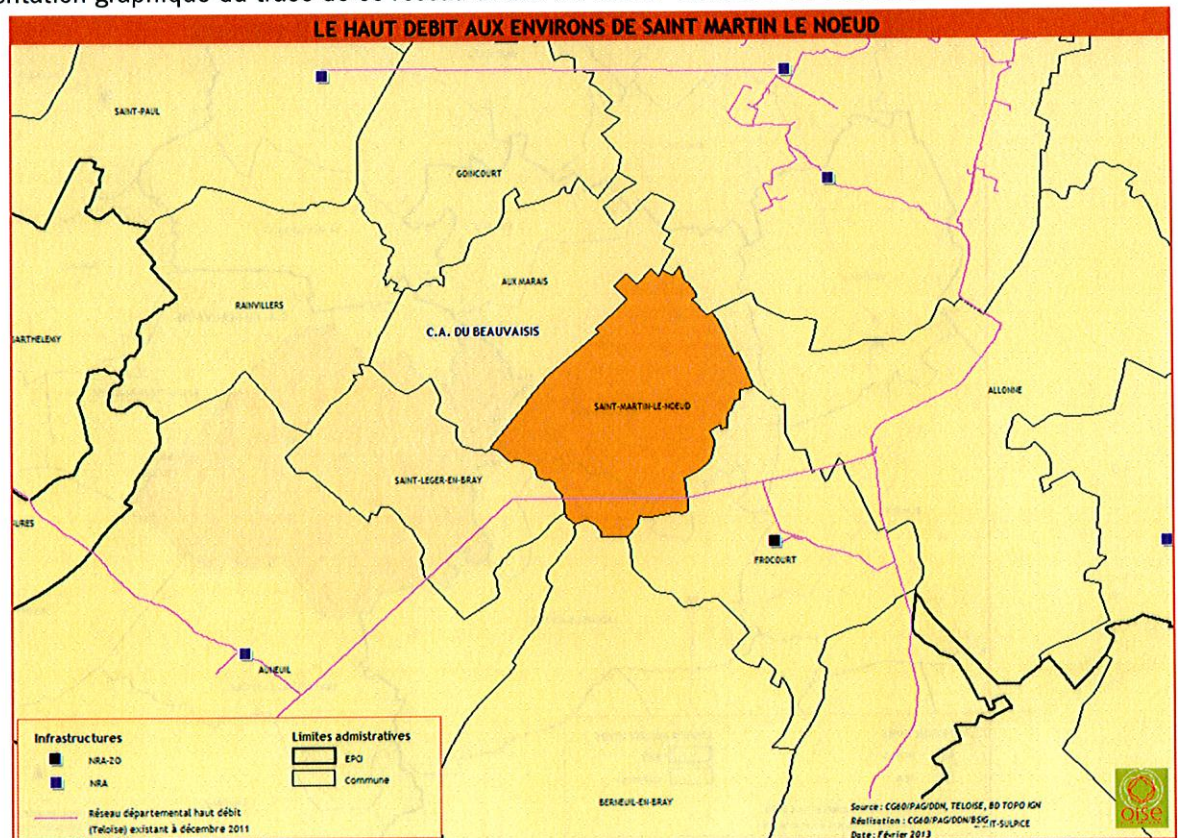
## SAINT-LEGER-EN-BRAY

Ce réseau transite sur le territoire de la commune de SAINT-LEGER-EN-BRAY, et passe également à proximité sur des communes Frontalières (AUNEUIL, SAINT-MARTIN-LE-NOEUD). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SAINT-LEGER-EN-BRAY.



## SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

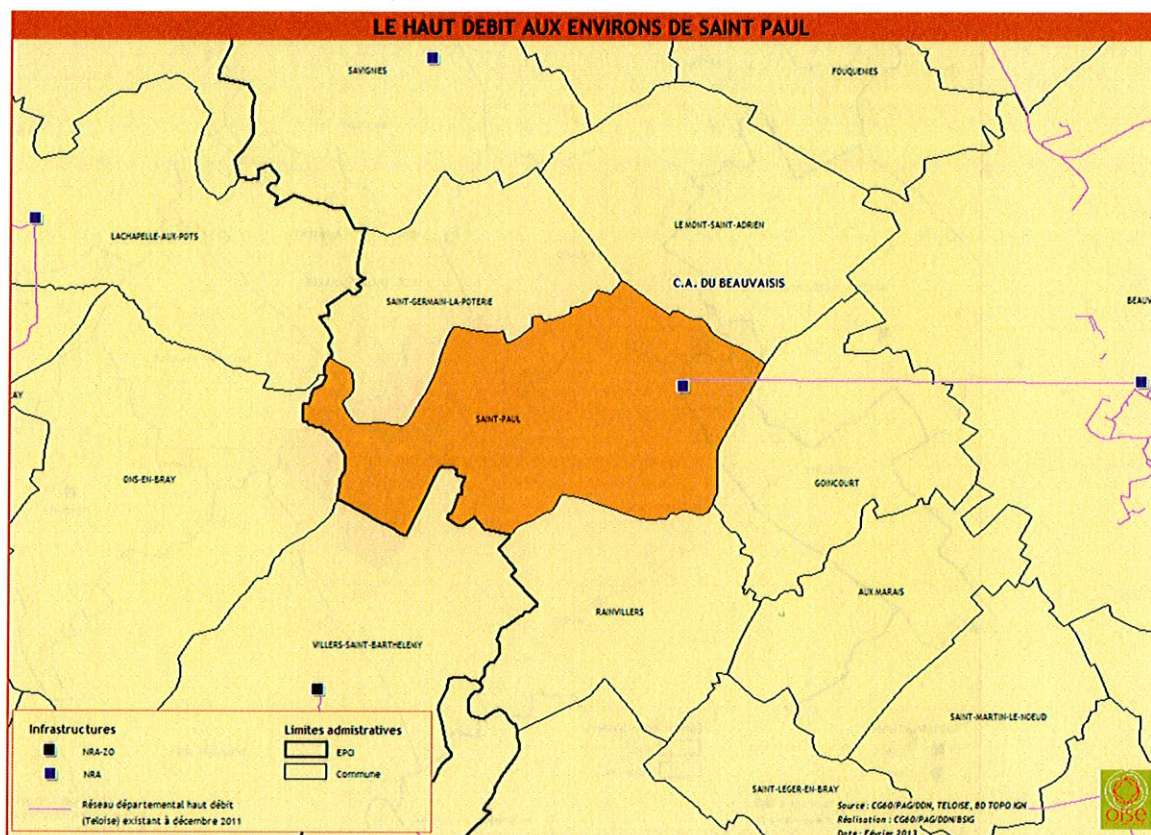
Ce réseau transite sur le territoire de la commune de SAINT-MARTIN-LE-NOEUD, et passe également à proximité sur des communes Frontalières (SAINT-LEGER-EN-BRAY, FROCCOURT). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SAINT-MARTIN-LE-NOEUD.





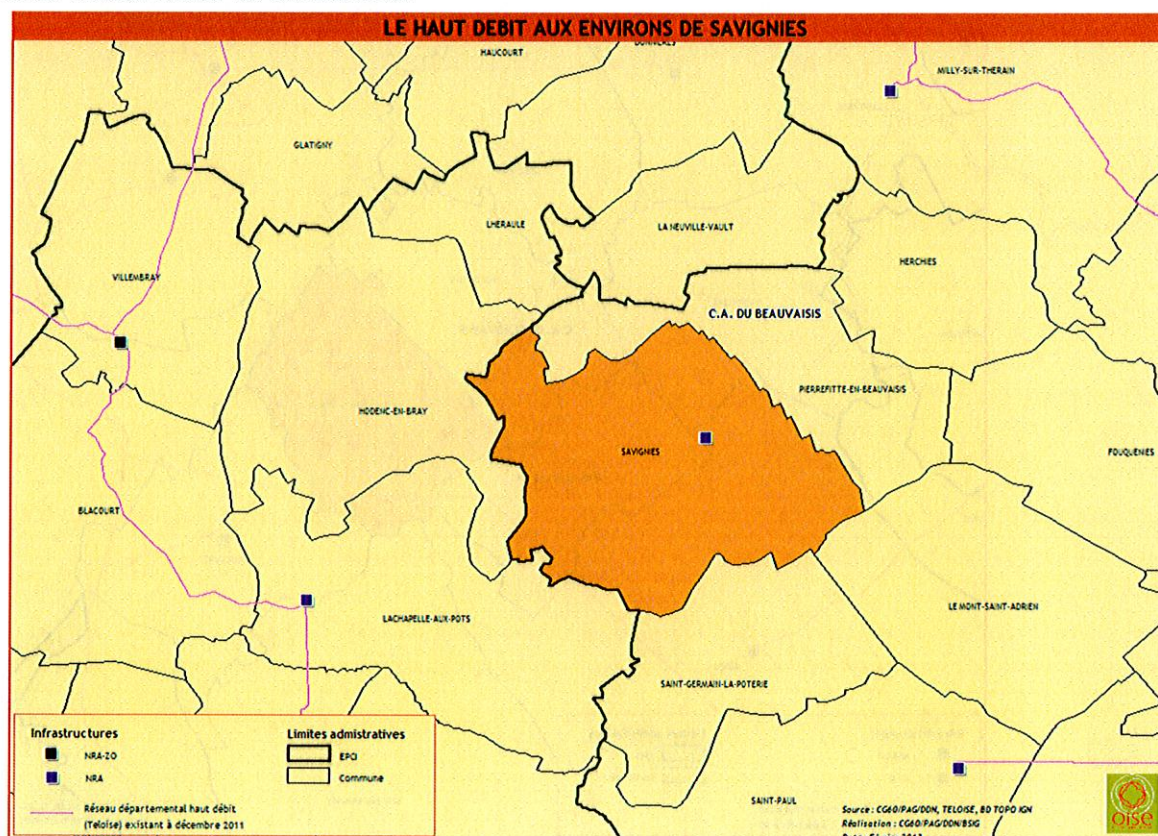
## **SAINT-PAUL**

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de SAINT-PAUL, mais passe à proximité sur des communes frontalières (LA-CHAPELLE-AUX-POTS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SAINT-PAUL.



## **SAVIGNIES**

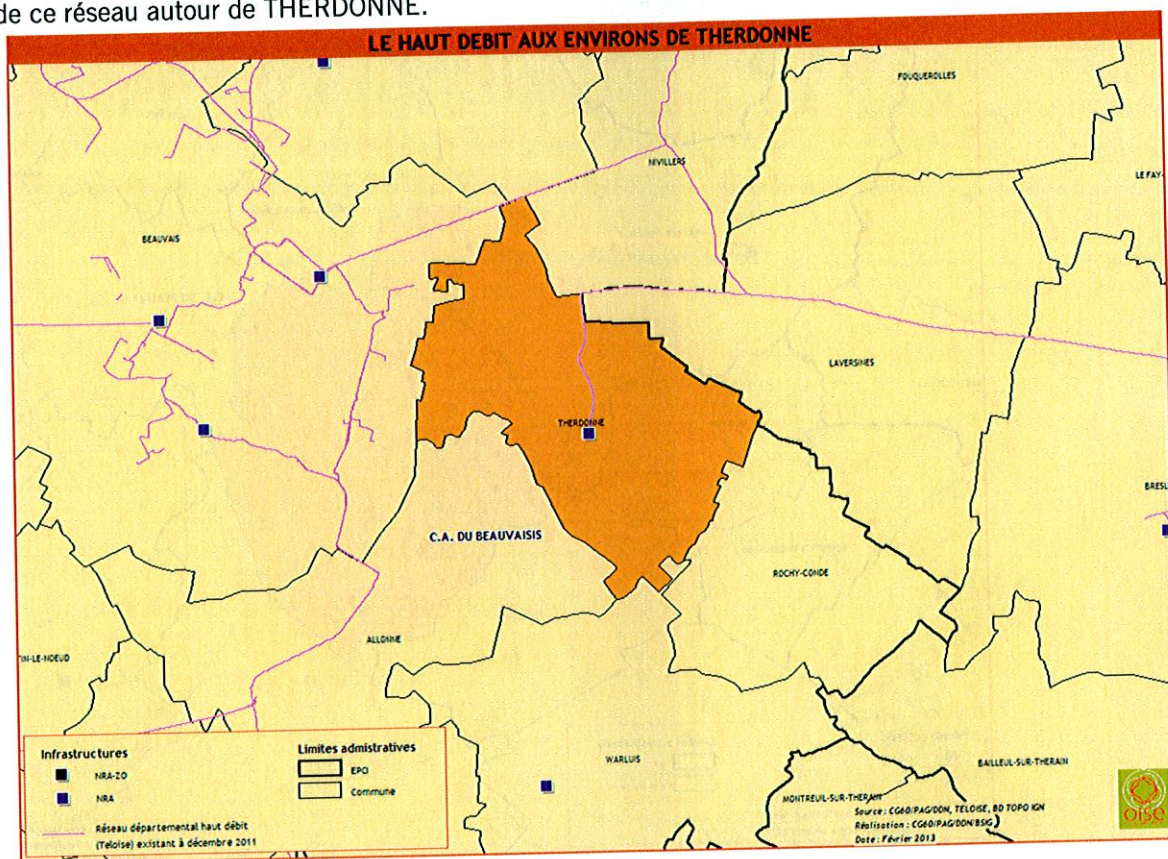
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de SAVIGNIES, mais passe à proximité sur des communes frontalières (LA-CHAPELLE-AUX-POTS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de SAVIGNIES.





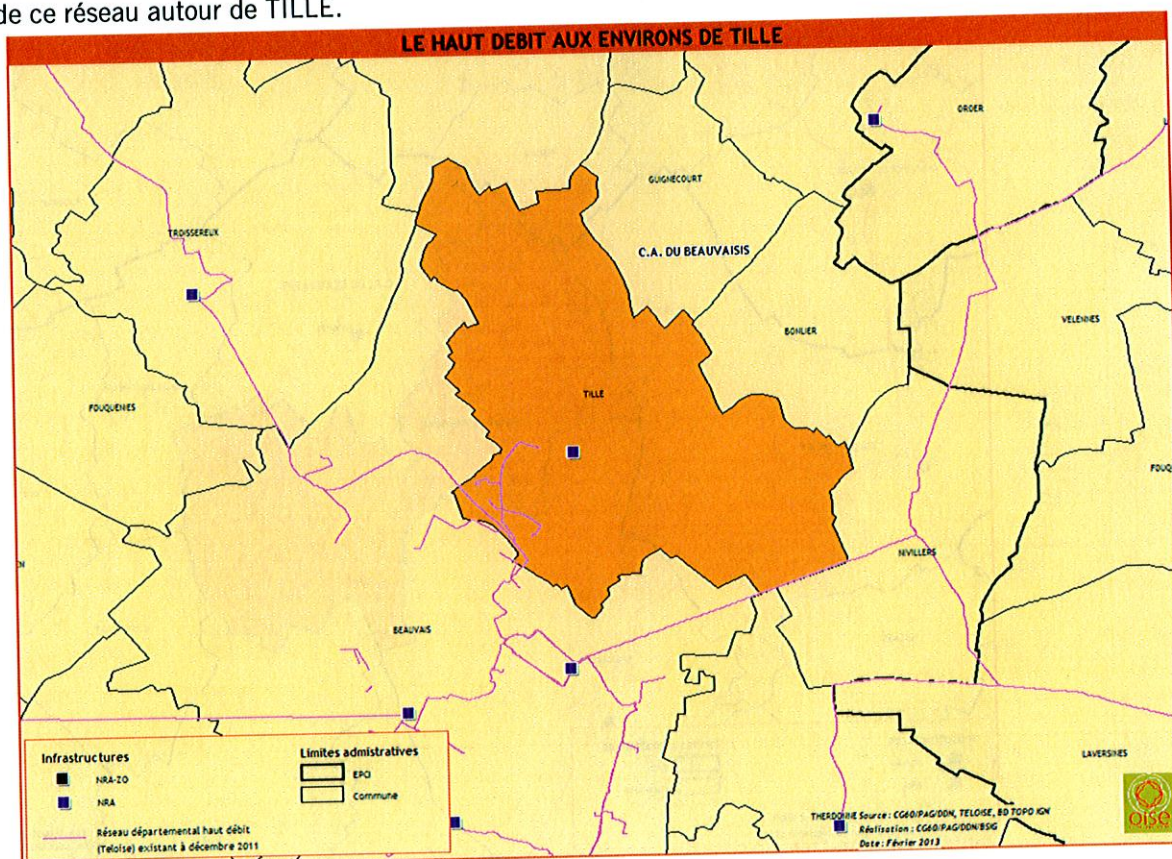
## THERDONNE

Ce réseau transite sur le territoire de la commune de THERDONNE, et passe également à proximité sur des communes frontalières (LAVERSINES, NIVILLERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de THERDONNE.



## TILLE

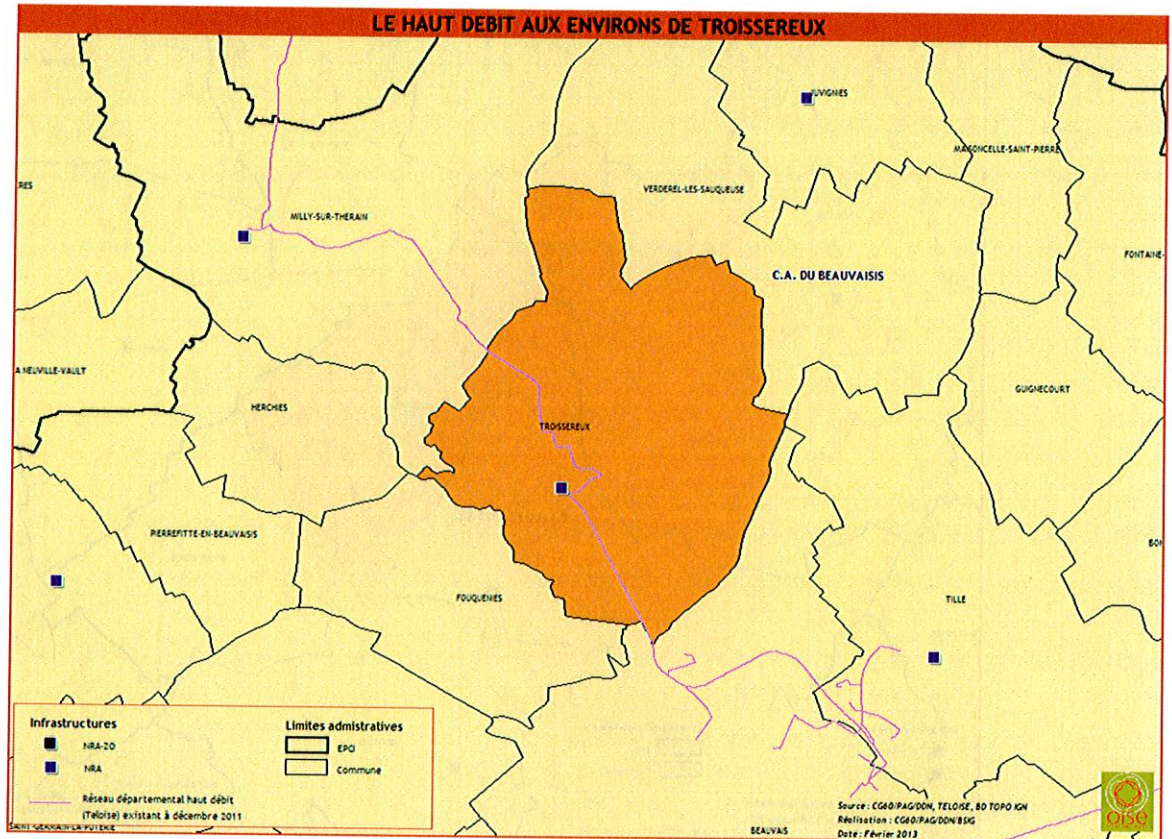
Ce réseau transite sur le territoire de la commune de TILLE, et passe également à proximité sur des communes frontalières (THERDONNE, NIVILLERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de TILLE.





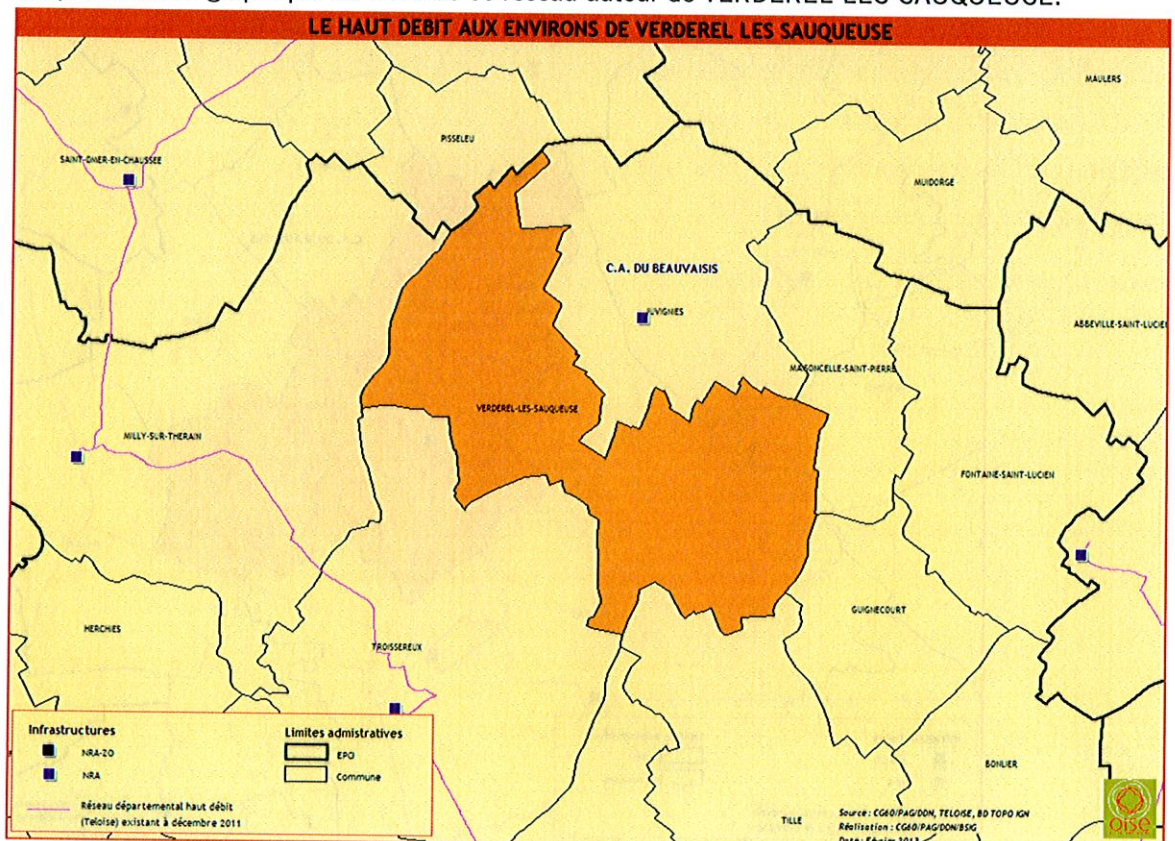
## TROISSEREUX

Ce réseau transite sur le territoire de la commune de TROISSEREUX, et passe également à proximité sur des communes frontalières (MILLY-SUR-THERAIN). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de TROISSEREUX.



## VERDEREL-LES-SAUQUEUSE

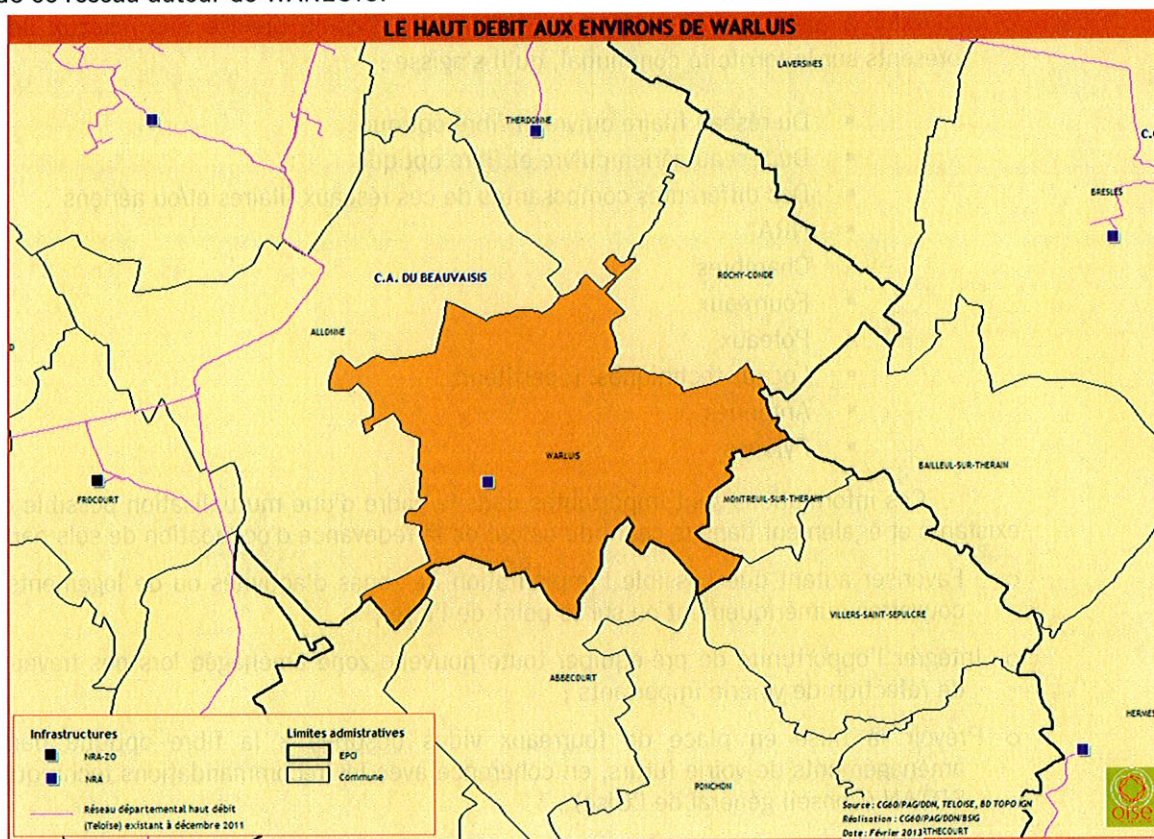
Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de VERDEREL-LES-SAUQUEUSE, mais passe à proximité sur des communes frontalières (TROISSEREUX, MILLY-SUR-THERAIN). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de VERDEREL-LES-SAUQUEUSE.





## WARLUIS

Ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de WARLUIS, mais passe à proximité sur des communes frontalières (ALLONNE, THERDONNE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de WARLUIS.



- **PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT**

Le SDTAN ayant été entériné, le conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

Les communes appartenant au périmètre du SCoT du BEAUVAISIS sont toutefois exclues de ce projet départemental. En effet, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dont fait partie ces communes se situe en zone « AMII », zone dont le déploiement fibre optique est à la charge des opérateurs privés dans le cadre du programme national très haut débit.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par les communes pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que d'ores et déjà les communes appartenant au périmètre du SCoT intègrent dans leurs PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur leurs territoires communaux dans les 10 années à venir.**

- **MUTUALISATION DES TRAVAUX**

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications



électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

### **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS**

---

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - NRA
  - Chambres
  - Fourreaux
  - Poteaux
  - Locaux techniques, répartiteurs
  - Antennes
  - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

### **IX. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Sur le territoire du SCoT, trois opérations immobilières sont projetées :

- la réalisation d'une gendarmerie sur la commune de AUNEUIL ;
- la construction d'un internat d'excellence pour le collège Henri Beaumont sur la commune de BEAUVAIS ;
- la réalisation des réserves du musée sur la commune de TILLÉ (ZAC Ecoparc).

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS

P.J. : - extrait des circuits de randonnées inscrits au PDIPR  
- extrait des circuits équestres inscrits au PDIPR  
- extrait des chemins de grande randonnée  
- 25 fiches descriptives ENS